

PARTIE 4 – LA VISION STRATÉGIQUE.....	197
CHAPITRE 12 : LA MISE EN ŒUVRE D’UNE VISION POUR LE TERRITOIRE	198
12.1. L’ÉNONCÉ DE VISION DU TERRITOIRE	199
12.1.1. LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DES SOURCES	199
12.2. LE CONCEPT D’ORGANISATION SPATIALE	200
12.2.1. LE CONCEPT D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE RÉCRÉOTOURISTIQUE RÉGIONAL – PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM	204
12.3. LE PARTI D’AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES SOURCES	206
12.3.1. LES DYNAMIQUES TERRITORIALES	206
12.3.2. LA DÉMOGRAPHIE ET LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	207
12.3.3. L’ÉCONOMIE RÉGIONALE	208
12.3.4. LES TRANSPORTS	209
12.3.5. L’URBANISATION	210
12.3.6. LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE	212
12.3.7. LES RESSOURCES MINÉRALES ET GAZIÈRES	213
12.3.8. L’AGRICULTURE	214
12.3.9. LA FORÊT ET LES HABITATS	215
12.3.10. L’EAU.....	216
12.3.11. LA CULTURE ET LE PATRIMOINE	217
12.4. LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET LES INTENTIONS D’AMÉNAGEMENT	219

PARTIE 4 – LA VISION STRATÉGIQUE

« Nous projeter dans le futur nous permet de mieux nous situer dans le présent. » Henri-Paul Bellerose, comité d'aménagement de la MRC des Sources

Suivant la volonté politique de réviser le Schéma et le regard posé sur l'état actuel à travers le diagnostic territorial, la dernière étape de la démarche consiste en la formulation de la vision d'avenir du territoire. L'énoncé de vision de la MRC des Sources demeure celui de l'Agenda 21 local qui constitue l'âme même du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD). L'adoption d'un Schéma de troisième génération représente ainsi une opportunité unique de faire en sorte que l'Agenda 21 s'incarne concrètement sur le territoire et oriente le développement durable des municipalités pour les années à venir. La réussite du SADD et la concrétisation du développement durable réside donc dans la mobilisation des municipalités constituantes de la MRC des Sources ainsi que des partenaires de la région autour de la vision stratégique. L'intégration des principes du développement durable dans l'agenda de modification des documents de planification à l'échelle locale est l'étape ultime de cette concrétisation sur le territoire.

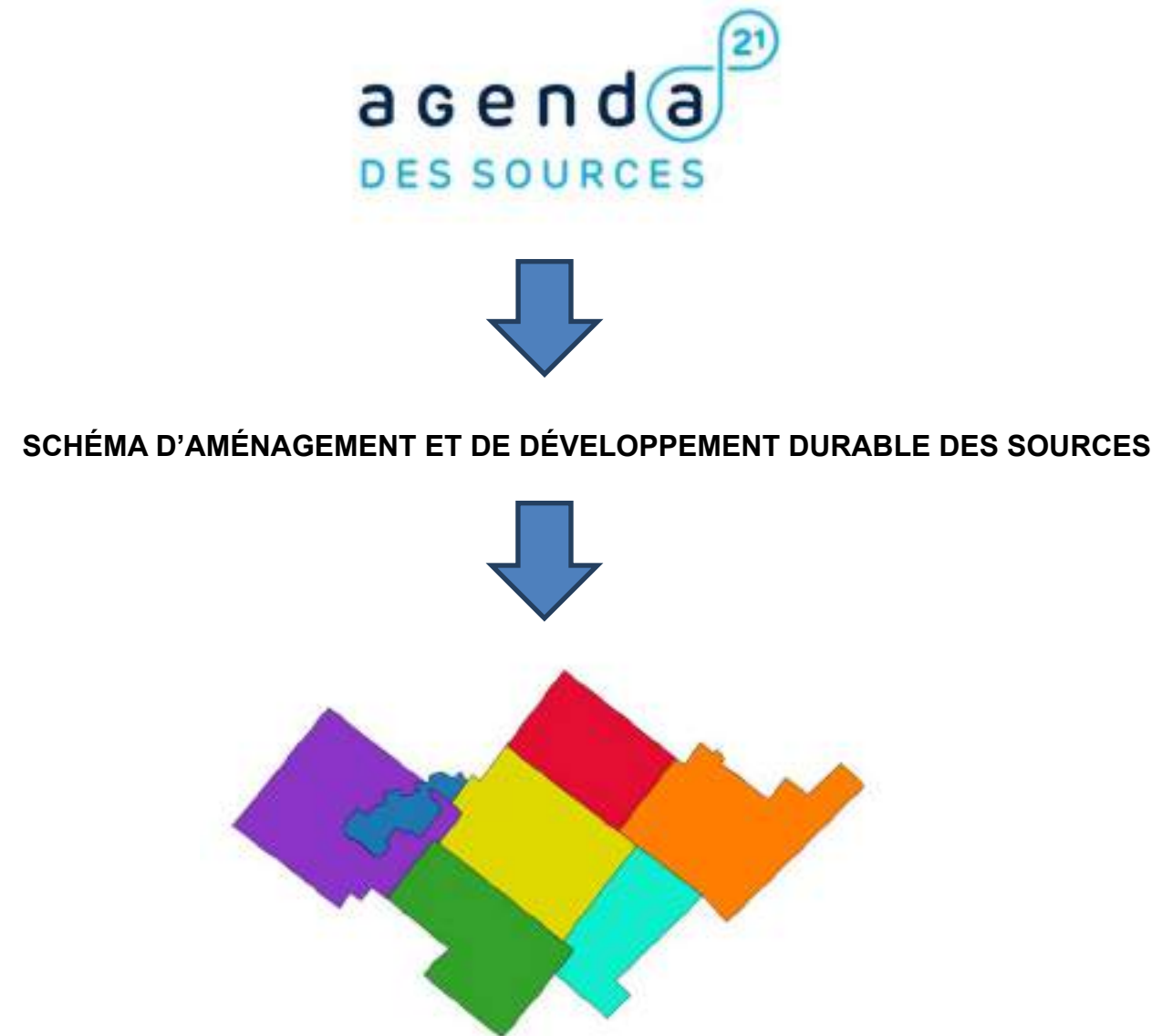


Figure 12.1. Influence des planifications du territoire de la MRC des Sources

CHAPITRE 12 : LA MISE EN ŒUVRE D'UNE VISION POUR LE TERRITOIRE

« Rester ferme quant aux fins, savoir être souples quant aux moyens. »,
Lionel Jospin, homme politique français

La mise en œuvre représente l'étape clé de la réussite de la **vision stratégique du territoire**. Le Schéma d'aménagement et de développement durable permet d'opérationnaliser, de structurer et de positionner concrètement l'énoncé de vision stratégique, les principaux enjeux, les grandes orientations, les objectifs stratégiques et spécifiques ainsi que les moyens d'action retenus en matière d'aménagement et de développement de notre territoire.

Le diagnostic territorial a permis de dégager les grands **enjeux de développement et d'aménagement du territoire**. Intégrés et liés aux principes de développement durable préconisés par le présent schéma, ces enjeux constituent le fondement des **grandes orientations** qui sont les intentions souhaitées et à privilégier à l'égard du développement.

Les **objectifs stratégiques** sont des énoncés généraux permettant de préciser et de raffiner les moyens pour atteindre ces orientations de développement. En appliquant cette logique, et par souci de raffinement supplémentaire, les **objectifs d'aménagement** sont, quant à eux, associés à divers moyens de mise en œuvre permettant d'opérationnaliser et de baliser les **actions** à poser pour le développement durable du territoire.

La conformité des plans et règlements d'urbanisme au niveau local est une étape clé de la mise en œuvre du SADD. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c.-A 19.1) introduit l'obligation de conformité au Schéma en indiquant que « *la conformité au schéma est établie eu égard aux objectifs de ce schéma et la conformité au règlement est établie eu égard aux dispositions de celui-ci* ». Ainsi, l'obligation de conformité est fort différente selon qu'elle s'adresse aux objectifs du document de planification ou aux dispositions du cadre réglementaire. Selon la Loi, on entend par « *objectif d'un schéma, non seulement les intentions qui y sont prévues explicitement, mais encore les principes découlant de l'ensemble de ses éléments* ». Toutefois, l'exigence de conformité aux éléments de type normatif comme ceux qui sont prévus dans le document complémentaire du présent SADD est obligatoire. En vertu de cette Loi, il appartient à la MRC, gardienne des intentions énoncées dans le SADD et des dispositions inscrites au document complémentaire, d'établir la conformité.

Mais au-delà de son obligation légale, la MRC souhaite une mobilisation et une expression des savoir-faire locaux dans l'atteinte de la conformité quant aux intentions d'aménagement et de développement durable. Dans cette optique, la MRC entend jouer son rôle d'accompagnement des collectivités en indiquant la « *direction à suivre* » et non en indiquant le « *chemin à suivre* » pour y arriver. La MRC laisse donc une marge de manœuvre aux collectivités locales quant aux moyens visant à atteindre ses objectifs. Ce qui vaut pour les objectifs vaut aussi, d'une certaine manière, pour les normes qui devront être intégrées par les municipalités. Ainsi, plusieurs normes du SADD ont été rédigées de façon à laisser aux municipalités une souplesse quant à la précision à y apporter et à la manière de les intégrer dans leurs plans et règlements d'urbanisme. L'intention de la MRC n'est pas de créer un aménagement uniforme, mais d'encourager l'expression des « *couleurs locales* » afin de bâtir un territoire harmonieux adapté aux particularités des collectivités.

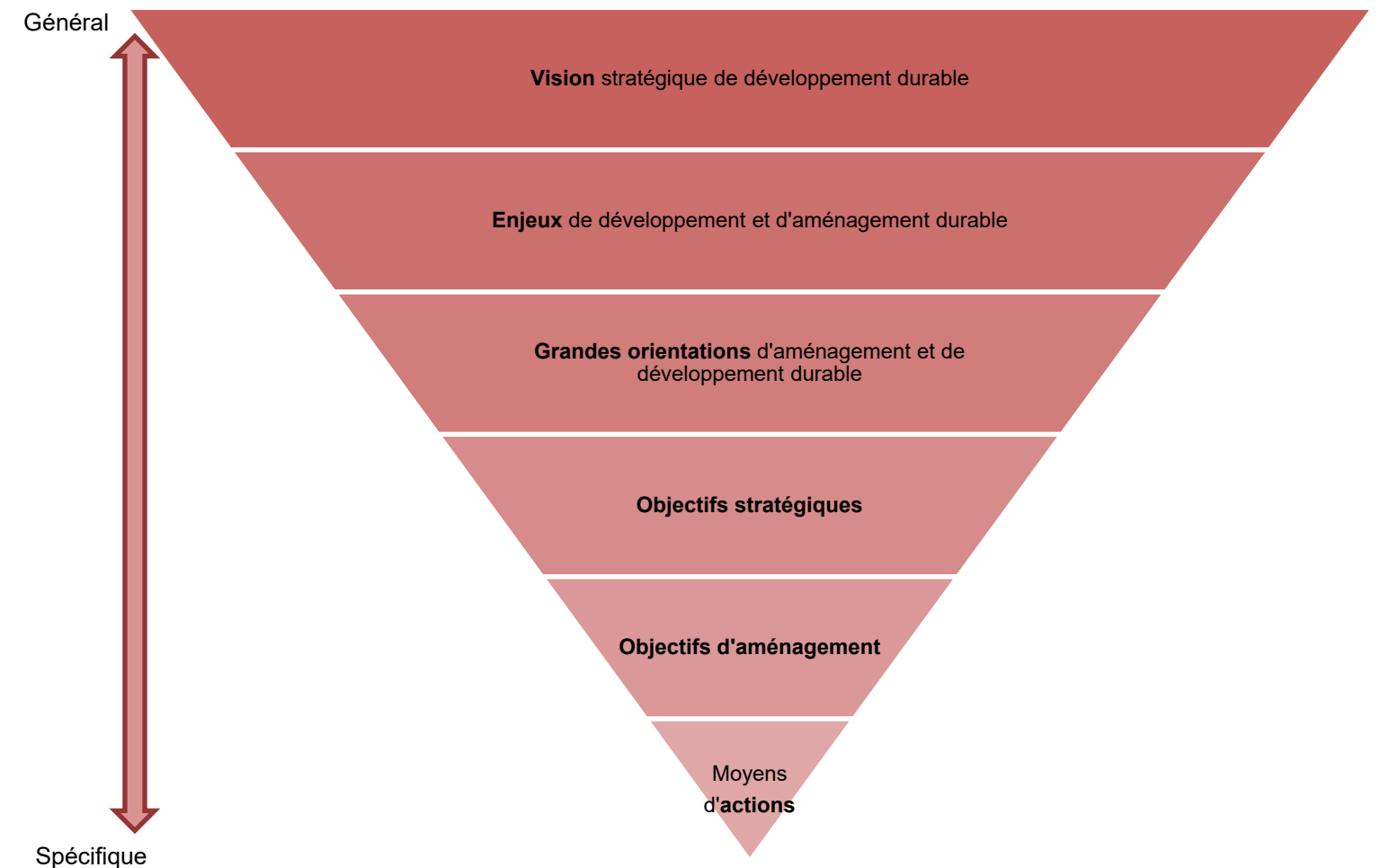


Figure 12.2. Hiérarchie de la mise en œuvre de la vision du schéma d'aménagement et de développement durable

12.1. L'ÉNONCÉ DE VISION DU TERRITOIRE

Au terme d'un exercice de réflexion et de consultation publique mené dans le cadre de l'Agenda 21 des Sources, la MRC s'est dotée d'une vision stratégique qu'elle a adoptée le 21 janvier 2013 (résolution 2013-01-8283).

« La MRC des Sources est une région caractérisée par une population fière qui se renouvelle grâce à l'attractivité de son territoire. Les résidents la choisissent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'autonomie collective reflète le pouvoir d'agir des individus qui y habitent. Le développement d'un pôle de compétitivité technologique, la saine gestion de l'eau et la protection des différents paysages ainsi que l'emphase mise sur la formation continue sont les assises du développement durable. »

Cette vision stratégique est reprise intégralement et appliquée à l'aménagement du territoire dans le cadre de la démarche de révision du Schéma. L'intention de la MRC des Sources à l'égard de cette vision est que celle-ci influence et guide le développement pour les années à venir.

12.1.1. LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DES SOURCES

Dès le début de son engagement dans le processus d'élaboration de son schéma d'aménagement, le conseil de la MRC des Sources se donnait, par résolution (résolution 2016-02-9446), cinq finalités devant lui servir de points de repère dans l'exécution de ses travaux d'aménagement. Le conseil de la MRC s'engageait donc à ce que le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources agisse sur l'ensemble des finalités de l'Agenda 21 de manière transversale et sans porter atteinte à l'une ou l'autre de celles-ci.

1. La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

Les changements climatiques auront des répercussions sur l'environnement naturel en accentuant l'intensité ou la fréquence des inondations, des glissements de terrain, des sécheresses ou des épisodes de chaleur par exemple. C'est au niveau local que les contrecoups de ces phénomènes se feront le plus sentir, entre autres, sur l'environnement bâti, la santé et le bien-être des citoyens. Les municipalités devront donc s'adapter à cette situation si elles veulent assurer la qualité à long terme des services offerts à leurs citoyens. Il est désormais important de tenir compte des impacts des changements climatiques dans les processus décisionnels et dans la planification du développement du territoire.

2. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

Les milieux naturels rendent des services écologiques essentiels au développement et au bien-être des collectivités. Les ressources fournies par la nature telles que les sols agricoles, les forêts et la faune sont des leviers de développement économique importants. Les écosystèmes agissent aussi comme des « infrastructures vertes » en assurant, entre autres, un approvisionnement en eau potable, un contrôle des inondations ou une régulation du climat local. Ils améliorent grandement la santé des citoyens en offrant des lieux de promenade et de récréation tout en purifiant l'air et l'eau. Le patrimoine naturel rend les municipalités attrayantes et invitantes autant pour les touristes que pour y attirer de nouveaux arrivants. La mise en valeur et la conservation des ressources doivent donc être prises en charge par un aménagement durable du territoire.

3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

La cohésion sociale sera un enjeu de plus en plus important en raison d'une diversité croissante tant générationnelle, culturelle que territoriale de la société québécoise. L'accroissement des inégalités amplifie les problématiques sociales auxquelles sont confrontées les municipalités. Celles-ci possèdent néanmoins la capacité d'influer à long

terme sur la cohésion sociale par le biais des outils d'aménagement et d'urbanisme en favorisant, entre autres, une mixité sociale, des aménagements favorisant les brassages et les échanges propices à une vie communautaire riche. Elle assure aussi la cohabitation harmonieuse par la réglementation qui encadre l'espace public. À une échelle plus large, les territoires doivent aussi tirer parti des complémentarités urbaines et rurales et favoriser leur coopération dans le but d'accroître leur compétitivité.

Les pouvoirs municipaux ont aussi la capacité de mobiliser une panoplie de services (sécurité, services communautaires, logement social, installations sportives, loisirs, culture, bibliothèque) et de les adapter selon les clientèles visées (aînés, immigrants, jeunes, etc.). Les politiques familiales, sociales, culturelles ou d'immigration permettent de mobiliser les services d'organismes associatifs ou parapublics autour de problématiques et d'objectifs communs. Les installations collectives et les événements publics rassemblent les citoyens, favorisent l'esprit de communauté et la solidarité.

4. L'épanouissement de tous les êtres humains

La vitalité sociale et la compétitivité économique des municipalités seront grandement tributaires de leur capacité d'attirer et de retenir leur population et les entreprises. L'amélioration du niveau d'éducation et de qualification ainsi que le développement de nouvelles compétences et des talents variés prennent une importance cruciale dans une économie du savoir. Les municipalités détiennent une capacité d'investissement et assument un rôle de planification leur permettant d'influer en amont sur l'économie. Elles entretiennent et développent les infrastructures, fournissent des services nécessaires à la croissance des entreprises, mènent des initiatives de développement, planifient les transports et soutiennent le développement local. La somme de ces interventions accroît la productivité, réduit les coûts et les délais pour les entreprises et stimule l'investissement privé. Les municipalités possèdent ainsi un rôle stratégique dans le développement économique et peuvent influencer positivement la vitalité sociale de leur communauté.

5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les modes de consommation et de production sont parmi les principales causes de surexploitation des ressources et de pression sur l'environnement. Des changements fondamentaux dans la façon de produire, de transformer, de construire, de transporter, de consommer et de jeter sont indispensables pour réussir un développement durable. La réduction à la source, l'optimisation des ressources et des énergies utilisées, l'utilisation de produits à faibles impacts, la valorisation des extrants ou les synergies industrielles, sont quelques moyens qui permettent à la fois de diminuer notre empreinte écologique et d'économiser. Les municipalités jouent à cet égard un rôle crucial, notamment dans la gestion des matières résiduelles, dans l'organisation des transports ou en favorisant la mise en place de politiques de réduction des déchets. Les outils d'aménagement et d'urbanisme peuvent aussi être mis à profit en prévoyant des mesures novatrices en termes de lotissement, d'implantation ou de construction d'immeubles. Les municipalités peuvent aussi jouer un rôle de catalyseur ou d'accélérateur de changement en attirant des entreprises innovantes dans le secteur des énergies vertes, des écomatériaux ou en favorisant l'implantation d'entreprises complémentaires à proximité les unes des autres.

12.2. LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Le concept d'organisation spatiale de la MRC des Sources (Figure 12.3) traduit implicitement les éléments de la vision stratégique et s'articule autour de l'*attractivité du territoire*, de sa *qualité de vie*, de ses *opportunités d'affaires et d'emplois*, du *développement d'un pôle de compétitivité technologique* et de la *protection de l'eau, du territoire et des paysages*.

Le concept d'organisation spatiale est une représentation cartographique des éléments structurants de l'espace régional et interrégional et des relations dynamiques entre ces derniers. Il permet de positionner et de structurer la vision stratégique par la schématisation des grandes composantes de l'organisation spatiale.

1. Le milieu urbain

La MRC des Sources se caractérise par une population à majorité urbaine concentrée au sein des périmètres urbains d'Asbestos et de Danville qui constituent l'*agglomération urbaine régionale*. Fruits d'une histoire commune liée à la mine et à la suite des fusions de Shipton avec Danville et celle de Trois-Lacs avec Asbestos, les périmètres urbains d'Asbestos et Danville s'entremêlent formant une seule et même agglomération. Ces deux municipalités concentrent aussi l'essentiel des activités industrielles et commerciales d'envergures et ont un fort potentiel d'accueil de nouvelles entreprises (effet incubateur). Ces deux municipalités forment ainsi conjointement le *pôle de compétitivité technologique* qui rayonne sur le territoire et au-delà de celui-ci.

La Ville d'Asbestos a connu un historique de développement marqué par la présence et l'agrandissement de la mine. Cette activité a favorisé la présence d'activités industrielles connexes aux activités minières et d'une communauté marquée par son histoire industrielle. Malgré la fin des activités minières, la Ville d'Asbestos profite grandement des investissements passés pour les infrastructures, ce qui lui permet de continuer à développer sa zone industrielle. Le déplacement séquentiel de la ville et de son centre-ville influence encore les dynamiques territoriales. La nécessité pour Asbestos de se redéfinir et de se redévelopper une centralité demeure un enjeu de développement urbain important tant à l'échelle locale que régionale. Les efforts de développement de la 1^{re} Avenue, la présence d'institutions majeures comme l'hôpital et la présence d'un centre commercial positionnent cette artère d'Asbestos et les rues environnantes, comme une *centralité commerciale et institutionnelle régionale*.

Centralité régionale d'accueil et de services disposant de fortes aménités patrimoniales et architecturales, la Ville de Danville se démarque par la richesse de son passé. Possédant une vocation patrimoniale et des équipements touristiques à portée suprarégionale (Route verte et Bureau d'accueil touristique), cette ville a su développer un créneau particulier. Son centre (Carré de Danville) se démarque d'ailleurs par la présence de commerces et de services spécialisés liés, entre autres, à ses fonctions culturelle et touristique. Par ailleurs, la localisation géographique de cette municipalité et sa proximité des grands axes routiers (116 et 255) assurent aux entreprises industrielles une fluidité des échanges et permettront aussi la consolidation des secteurs voués à ce type d'activité.

Les espaces vacants des périmètres urbains d'Asbestos et de Danville posent le défi du développement optimal et planifié de l'espace urbain. Le concept de développement urbain priorisé par la MRC pour ces deux villes se définit donc en termes de consolidation et d'optimisation des infrastructures et des services publics existants à l'intérieur des périmètres urbains actualisés. La mixité fonctionnelle des usages est aussi préconisée dans les centralités de façon à développer des milieux de vie dynamique et attractifs à l'échelle de proximité et du quartier. Des attentes sont aussi signifiées pour assurer un arrimage entre le développement de type urbain et les transports actifs.

La MRC des Sources entend ainsi miser sur la qualité et l'optimisation de son développement urbain. Au-delà d'une gestion de la simple croissance, le schéma d'aménagement de troisième génération de la MRC des Sources entend influencer un développement de milieux de vie dynamiques et durables pour les communautés.

2. Le milieu rural

La MRC des Sources est dominée par les *espaces verts* et en fait donc une région résolument agricole et forestière. Depuis sa colonisation, l'agriculture et la foresterie demeurent des activités économiques importantes et répandues sur le territoire. Au-delà de l'aménagement forestier et de l'agriculture, les écosystèmes forestiers et agricoles accomplissent diverses fonctions, tant esthétiques, touristiques, récréatives, qu'écologiques.

a. Les forêts

Les milieux forestiers sont des lieux privilégiés pour le développement des activités de plein air. La popularité grandissante du *Parc régional du Mont-Ham*, véritable *pôle récréotouristique régional*, est l'exemple même de l'immense potentiel récréotouristique des forêts. À plus petite échelle, les forêts font aussi référence aux parcs urbains et à la foresterie urbaine qui participent à l'attractivité des milieux et à l'amélioration de l'environnement urbain. L'aménagement durable des forêts, la conservation de la biodiversité et le maintien de la vocation des milieux forestiers dynamiques concourent au maintien des ressources naturelles à long terme.

b. L'agriculture

Malgré des limitations de sols importantes, la région des Sources déploie une *agriculture* dynamique qui en dit long sur la force et la volonté de ses résidents. La zone agricole occupe donc une place importante au sein de l'organisation spatiale et de l'activité économique de la MRC. Le développement de l'agroalimentaire de l'agrotourisme ainsi que des activités complémentaires à l'agriculture doivent être favorisés dans la région. Les circuits courts et l'émergence de nouvelles productions spécialisées s'inscrivent comme des perspectives à explorer pour mettre en valeur les espaces inoccupés.

Les Cantons-de-l'Est bénéficient d'une renommée et de paysages appréciés des touristes offrant ainsi un terreau propice à la consolidation des activités agrotouristiques. La MRC des Sources peut tirer profit de cette situation, notamment par le développement de circuits régionaux voire interrégionaux.

En plus de veiller à l'intégrité de ses caractéristiques et de ses activités, l'aménagement et le développement préconisés dans le « *Plan de développement de la zone agricole des Sources* », auquel ce Schéma s'arrime, permettront d'optimiser les ressources de cette zone dans une perspective durable et multifonctionnelle des espaces verts.

c. Les noyaux villageois

Autant la MRC des Sources est marquée par la présence d'un espace urbain concentré et bien circonscrit à l'intérieur des périmètres urbains de l'agglomération Asbestos-Danville autant, celle-ci possède des municipalités rurales dynamiques aux cœurs desquelles se positionnent des *noyaux villageois* aux charmes authentiques. Les villages du territoire font la fierté de ses citoyens qui ont tous à cœur le développement de milieux de vie attrayants. Chacun de ceux-ci misent sur des éléments distinctifs de leur histoire et de leur territoire qui leur permettent de développer leur signature unique.

La Municipalité de Ham-Sud est sculptée de paysages qui ne laissent personne indifférent. Véritable paradis pour les amateurs de la nature, le Mont-Ham et le Lac à la Truite offrent un environnement idéal pour les amateurs d'activités de plein air. Le Chemin Gosford, artère principale de la municipalité, relate l'histoire du Chemin du Roi qui reliait Québec

à Boston. De ce passé, le village a gardé certains bâtiments patrimoniaux et un cachet typique. Le village de Ham-Sud entend donc s'affirmer comme un secteur d'accueil récréotouristique du Parc régional du Mont-Ham et développer ses services touristiques et de proximité dans le cœur villageois.

Le village de Saint-Adrien est un village effervescent misant sur ses services de proximité, dont une école primaire, une épicerie, un centre culturel et une offre de loisirs diversifiée. Le maintien et le développement de ses services est au cœur des stratégies de développement de Saint-Adrien, ce qui a permis à la municipalité de se démarquer. Les productions agricoles et forestières traditionnelles côtoient les productions de niche, alors qu'un grand nombre d'artisans, d'artistes et de travailleurs autonomes ont choisi de s'installer dans cette municipalité.

Le village de Saint-Camille est une municipalité dynamique misant sur ses services de proximité, comme son école primaire, son épicerie locale et ses coopératives de solidarité. Le principal secteur économique de la municipalité est l'agriculture avec des fermes œuvrant principalement dans la production laitière. La communauté villageoise témoigne d'un entrepreneuriat marqué par un esprit de collaboration et de solidarité et son dynamisme dans le secteur culturel fait la fierté des citoyens. Saint-Camille possède un centre culturel dont le diffuseur de spectacle et la galerie d'art (Le P'tit Bonheur) est reconnu à travers tout le Québec.

La Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor s'est développée autour de la production agricole et particulièrement celui de la production laitière familiale. La structure du belvédère de la Halte routière municipale à l'effigie d'une vache laitière témoigne de cette histoire et de cette fierté. Aujourd'hui, les activités agricoles sont plus diversifiées et la transformation de produits alimentaires s'y est aussi développée. La fromagerie Proulx, située au cœur du village, fait d'ailleurs la renommée de Saint-Georges-de-Windsor et la dégustation familiale du petit lait est un événement couru dans la région. Le village peut aussi compter sur des services de proximité (restaurant, garderie, dépanneur, parc de loisirs, etc.) qui leur ont permis de combler rapidement les espaces du projet résidentiel de la rue Marcotte.

Le village de Wotton, situé au centre géographique du territoire, a été le premier village francophone des Cantons-de-l'Est. Comme la plupart des villages ruraux du territoire, la principale activité économique de la municipalité est la production agricole et Wotton compte d'ailleurs les meilleures terres de la région. Cette réalité lui a permis de développer des commerces, des services et des industries liés à la ressource agroforestière. Notons la présence de la coopérative Vivaco, de détaillants de machinerie agricole et d'une scierie. Cette situation lui permet de s'affirmer comme un *pôle agrorural* sur le territoire de la MRC. La réputation d'accueil et de convivialité des Wottonnais n'est plus à faire. Chaque année, de nombreux visiteurs reviennent dans la municipalité pour ses attraits agrotouristiques et ses événements. Le Festival country, le Festival des Traditions, la Miellerie Lambert et la ferme et fromagerie La Maison Grise attirent les visiteurs et rendent fiers les citoyens de Wotton.

La MRC des Sources a connu un historique de colonisation particulier influencé à la fois par une implantation sous la forme de hameau typique des cantons américains et de paroisses caractérisées par la concentration d'habitations autour de l'église. Ces formes d'implantation sont toujours perceptibles sur le territoire où les hameaux côtoient les cœurs villageois et les villes centres. Les hameaux et les paroisses les plus prospères se sont imposés, se sont entremêlés et sont devenus les périmètres urbains actuels. Dans la zone agricole permanente, les hameaux de l'époque sont aujourd'hui, soit des îlots déstructurés, quelques-uns des zones blanches hors périmètres urbains ou secteurs de villégiature dispersés sur le territoire. Une partie de ces hameaux font aujourd'hui l'objet d'un encadrement quant à l'implantation de nouvelles résidences en vertu de l'article 59 de la LPTAA. D'autres municipalités ont aussi profité de certains secteurs situés à l'extérieur des périmètres urbains et de la zone agricole permanente pour attirer de nouveaux résidents. Ce type de développement demeure prisé par une certaine frange de la population et devront faire l'objet d'un encadrement adéquat visant à équilibrer leur développement par rapport au renforcement des périmètres urbains et de l'harmonisation des usages dans les secteurs ruraux. Cet équilibre est

fondamental autant dans l'optique du respect des orientations gouvernementales que dans l'adaptation de celles-ci aux particularités régionales. Chacune des municipalités devra donc indiquer des stratégies de renforcement des cœurs villageois et imposer des seuils et des règlements d'implantation dans les secteurs hors des périmètres urbains.

La MRC des Sources entend ainsi miser sur le renforcement des noyaux villageois et l'innovation locale dans la rétention des citoyens et du maintien des services de proximité. La qualité du cadre de vie des cœurs villageois ainsi que la création de milieux dynamiques et sécuritaires sont l'essentiel des orientations retenues dans ce schéma d'aménagement pour les communautés rurales.

3. La culture, le tourisme et la villégiature

a. Les espaces bleus

Tel un réseau de circulation sanguine qui irrigue et draine le territoire, les *espaces bleus*, constitués par les rivières et les plans d'eau, sont situés au cœur du développement de la MRC des Sources. La rivière Nicolet Sud-Ouest et ses affluents ont été les premières voies d'exploration et de colonisation du territoire, et, par le fait même, sont aux fondements de l'établissement et des formes urbaines.

Les milieux hydriques assument plusieurs fonctions écologiques et offrent des usages variés et de nombreux services écologiques essentiels au développement des collectivités. Composantes du paysage, supports de la biodiversité et des activités récréotouristiques et facteurs d'attractivité des lieux de résidence, les espaces bleus sont des lieux appréciés et convoités.

Le lac des Trois-Lacs fait office de *secteur de villégiature régional* sur le territoire et concentre l'essentiel des citoyens riverains et des activités nautiques du territoire. Le secteur des Trois-Lacs connaît une gentrification et une augmentation des conversions vers des résidences permanentes, mais le secteur de la pointe Larochelle demeure un important quartier de villégiateurs. Les lacs Denison, Nicolet, Perkins et Saint-Georges ont aussi été développés par la villégiature. On peut toutefois qualifier cette activité comme étant une *villégiature extensive* dont le développement est limité par la présence de la zone agricole permanente à proximité et par la taille des plans d'eau. Il y a aussi la présence de secteurs de villégiature dans des îlots déstructurés de la zone agricole, soit le Domaine du barrage à Danville, la croisée de la route 257 et du 4^e Rang à Saint-Adrien, les Domaines des Sapins et des Beau-Arbres à Wotton. Notons aussi la présence d'un secteur de villégiature au pied du Mont-Ham qui attire les adeptes de plein air et de grands espaces.

La poursuite des efforts d'amélioration de la qualité de l'eau, la protection et la restauration des milieux riverains, humides et hydriques, la mise en valeur et le développement d'activités de villégiature dans le respect de l'intégrité et de la capacité de support des écosystèmes, constituent l'essentiel des orientations retenues en cette matière.

b. Les activités récréotouristiques

La MRC des Sources a beaucoup à offrir en termes d'activités récréotouristiques, notamment par la beauté de ses paysages, la richesse de son histoire et par l'omniprésence de milieux naturels pouvant être mis en valeur.

La Route verte, située sur l'ancienne voie ferroviaire à Danville, fait office de *corridor récréotouristique interrégional* et attire des milliers d'adeptes de cyclotourisme et de motoneige. Ce corridor récréotouristique communique avec les MRC voisines d'Arthabaska et du Val-Saint-François, ce qui consolide d'autant plus les liens importants avec ces deux territoires. La MRC des Sources aurait tout avantage à développer une stratégie de captation des touristes transitant par la Route verte ou la route 116 en misant sur ces attraits. À cet effet, l'axe composé du Carré de Danville, de l'Étang Burbank, du puits minier, de la rivière Nicolet Sud-Ouest et des Trois-Lacs est un des *circuits récréotouristiques à développer* dans la région. Ce circuit permettrait de mettre en valeur tant le patrimoine bâti, la culture, les milieux naturels que le patrimoine historique lié aux activités minières.

Le Parc régional du Mont-Ham est sans contredit le *pôle récréotouristique régional* et fait office de produit d'appel touristique permettant de mettre en valeur l'ensemble des attraits du territoire ainsi que son secteur commercial. Les efforts de promotion et les investissements faits par la MRC des Sources ont porté fruit et ont fait bondir l'achalandage du Parc régional et sa popularité ne cesse de croître. Les activités se concentrent essentiellement autour de la montagne, mais le Parc régional a encore beaucoup à offrir, notamment par le développement des activités dans les secteurs de la forêt de Ham et du lac à la Truite. Le tronçon de la Route des Sommets (route 257), situé entre Saint-Adrien et Ham-Sud, est donc un axe stratégique possédant un fort potentiel de développement d'activités à saveur touristique et culturelle.

Une autre activité récréotouristique qu'il serait intéressant de développer est celui d'un circuit de canot et de kayak sur la rivière Nicolet Sud-Ouest à partir des Trois-Lacs jusqu'aux limites de la MRC des Sources au nord de la Ville de Danville. Déjà, ces activités sont offertes dans certains tronçons de ces rivières, mais aucun circuit intégré et organisé mettant en valeur les attraits naturels n'a vu le jour jusqu'à présent. Ce parcours est donc aussi identifié comme un *circuit récréotouristique à développer*.

c. La culture et le patrimoine

La culture est omniprésente sur le territoire de la MRC des Sources et a toujours constitué l'un des secteurs importants de son développement. Les noyaux culturels d'envergure sont situés dans les Villes d'Asbestos (Camp musical), de Danville (Carré de Danville et Centre d'arts) et les Municipalités de Saint-Adrien (La Meunerie) et de Saint-Camille (Le P'tit Bonheur). Depuis 2018, une petite salle d'exposition dédiée à la présence abénaquises a été inaugurée au Parc régional du Mont-Ham : l'*Espace abénaquis*. Chacun de ces noyaux culturels fait rayonner la culture sur l'ensemble du territoire et au-delà de celui-ci. Une importante communauté d'artistes et d'organisations mettant en valeur la culture gravite aussi autour de ces noyaux.

4. Les axes routiers

Les *axes routiers* font office de véritable système nerveux de l'économie régionale. D'un point de vue fonctionnel, les réseaux de transport permettent les échanges de biens et de personnes sur le territoire et avec les régions limitrophes, ce qui permet aux différents pôles de développement de se joindre et d'assumer pleinement leur fonction. Le concept d'organisation spatiale identifie les axes dominants de transports régionaux et interrégionaux. Ainsi, la route 116 a une influence majeure sur les dynamiques interrégionales et est une voie de transit importante entre Sherbrooke et Victoriaville. L'axe Nord-Sud, entre la MRC d'Arthabaska, la MRC du Val-Saint-François et Sherbrooke

représente d'ailleurs le principal axe des échanges interrégionaux. D'autres axes routiers secondaires (route 216 et route 249) et récréotouristiques (Route verte) amplifient cette dynamique interrégionale avec ces villes et MRC.

La route 255 recèle une importance majeure pour l'économie régionale, et ce, particulièrement dans le secteur de la voie de contour à Danville jusqu'au boulevard du Conseil qui dessert le parc industriel d'Asbestos. Cette route est aussi une voie centrale de communication entre les villages du territoire, dont le pôle agrorural de Wotton et le pôle urbain d'Asbestos-Danville.

Deux routes touristiques signalisées traversent le territoire, soit le Chemin des Cantons et la Route des Sommets. Le Chemin des Cantons offre l'opportunité de découvrir les Cantons-de-l'Est en mettant en valeur le patrimoine bâti et naturel. Sur le territoire de la MRC des Sources, ce chemin joint Danville, Asbestos, Wotton et Saint-Camille en utilisant les routes 116 et 255. La Route des Sommets met en valeur les plus hauts sommets de l'Estrie. Les villages de Saint-Adrien et de Ham-Sud avec le Mont-Ham sont le point de départ de cette route qui se termine au Mont Mégantic. Elle utilise la route 257 qui est un axe routier puisqu'il dessert le Parc régional du Mont-Ham qui constitue le «fer de lance» du développement récréotouristique de la MRC des Sources. Cette route est actuellement difficilement praticable et limite le développement du Parc régional. La route 257 est donc un axe routier stratégique qui nécessite des investissements majeurs en ce qui a trait à sa reconstruction et son entretien. Elle est donc identifiée comme l'une des routes d'intérêt régional à développer, notamment pour son énorme potentiel touristique et culturel.

Le secteur des Trois-Lacs à Asbestos n'est desservi que par une seule route, soit le boulevard Larochelle.

L'aménagement d'un accès supplémentaire permettrait d'assurer une desserte adéquate en situation d'urgence, renforcerait ce pôle de villégiature régional et améliorerait la connectivité avec le centre-ville d'Asbestos. Le nouvel accès identifié se ferait à partir de la route 249 jusqu'au secteur du Camp musical d'Asbestos. Ce lien routier se ferait en parallèle avec le développement du réseau récréotouristique reliant la Route verte aux Trois-Lacs.

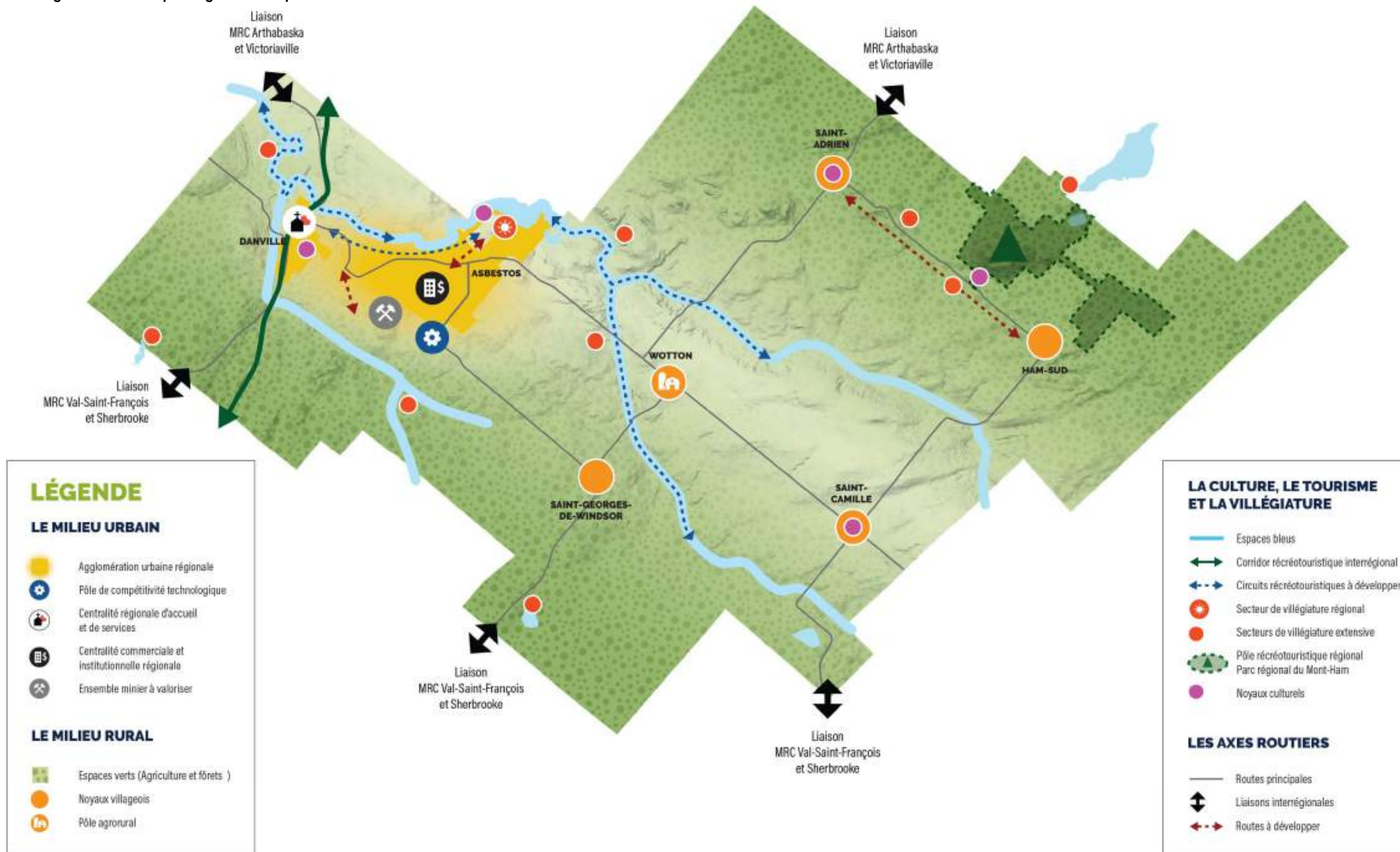
La desserte par voie routière du site de l'ancienne usine de Magnola demeure un défi puisque la circulation lourde se fait sur des petites routes à proximité de résidences. Un accès plus direct à la voie de contour de la route 255 ou à la route 116 à Danville serait une solution gagnante à tous les niveaux puisqu'elle augmenterait la fluidité du transport des marchandises et produits tout en diminuant les risques à la sécurité et au bien-être des citoyens.

5. La mine et les haldes

L'exploitation minière et la fermeture de la mine d'Asbestos est indissociable de l'histoire et du développement de la région. Mais, la cessation des activités d'exploitation de l'amiante ne signifie pas pour autant la fin des activités minières. Le puits minier et les haldes de résidus miniers recèlent des richesses encore insoupçonnées. La Ville d'Asbestos aspire d'ailleurs à devenir le technopôle du magnésium au Québec voire en Amérique du Nord. D'autres minéraux d'intérêts encore insoupçonnés sont contenus dans les haldes et pourraient être mis en valeur dans l'avenir assurant ainsi un second souffle à l'économie minière du territoire.

Les activités minières ont aussi laissé leur marque sur la culture, sur l'urbanisme et le paysage de la région. Des éléments trop peu considérés dans le passé qui ont tout intérêt à être mis en valeur autant d'un point de vue patrimonial que pour leur intérêt touristique. La valorisation de l'*ensemble minier* et du passé minier permettrait aussi à la région d'affirmer sa fierté et son unicité dans la région estrienne.

Figure 12.3. Concept d'organisation spatiale de la MRC des Sources



LÉGENDE

LE MILIEU URBAIN

- Agglomération urbaine régionale
- Pôle de compétitivité technologique
- Centralité régionale d'accueil et de services
- Centralité commerciale et institutionnelle régionale
- Ensemble minier à valoriser

LE MILIEU RURAL

- Espaces verts (Agriculture et forêts)
- Noyaux villageois
- Pôle agrorural

LA CULTURE, LE TOURISME ET LA VILLÉGIATURE

- Espaces bleus
- Corridor récréotouristique interrégional
- Circuits récréotouristiques à développer
- Secteur de villégiature régionale
- Secteurs de villégiature extensive
- Pôle récréotouristique régional Parc régional du Mont-Ham
- Noyaux culturels

LES AXES ROUTIERS

- Routes principales
- Liaisons interrégionales
- Routes à développer

12.2.1. LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE RÉCRÉOTOURISTIQUE RÉGIONAL – PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Le concept de d'aménagement et de développement du Parc régional du Mont-Ham (PRMH) (Carte 12.1) repose avant tout sur la complémentarité des trois grands habitats naturels (montagne – milieux humides et hydriques – forêt), sur leurs potentiels respectifs de mise en valeur et sur l'établissement d'un programme d'enseignement portant sur un modèle québécois de gestion des habitats naturels en vue de leur exploitation durable et responsable.

Aussi, le programme de mise en valeur qui découlera de ce concept s'inscrit dans les neuf orientations d'aménagement du PRMH, lesquelles sont des assises pour que le Parc régional du Mont-Ham soit un projet supporté par la population locale et régionale.

Orientation # 1 : Respecter d'abord les droits en vigueur et les activités en place sur le territoire

Consciente que la création et le succès du Parc régional du Mont-Ham dépendent en grande partie de l'acceptabilité du projet par l'ensemble des concernés, la MRC des Sources, à titre de promoteur et gestionnaire du projet, entend poursuivre la mission du parc régional dans le respect des droits en vigueur et des activités pratiquées actuellement sur le territoire du parc.

Orientation # 2 : Concilier la protection des ressources naturelles et la mise en valeur des attraits de la zone principale de développement et des deux zones extensives du parc

En aucun temps, et quelle que ce soit la zone concernée, les ressources naturelles ne doivent être menacées par un aménagement de mise en valeur, un chemin d'accès, un site d'hébergement ou un poste d'accueil, lesquelles interventions humaines doivent être planifiées et conçues en support à la mise en valeur des ressources du Parc régional du Mont-Ham. En particulier, les ressources naturelles de la zone principale de consolidation et de développement (la montagne), sous l'affectation d'empreinte écologique minimale, feront l'objet des plus grands soins et d'une protection accrue.

Orientation # 3 : Développer un programme de sensibilisation et d'enseignement qui soit adapté aux particularités de la zone principale de consolidation et de développement (la montagne) et des deux zones extensives (les milieux humides et aquatiques, et la forêt)

L'offre d'activités et de services devra se faire en lien avec le développement d'une offre d'interprétation et de formation de qualité qui permettra d'enrichir le séjour du visiteur. Afin d'ajouter une couleur unique au parc, l'offre d'interprétation et de formation développera les concepts « empreinte écologique » et « prélèvement durable de la matière ligneuse ». Ceci viendra enrichir l'expérience éducative offerte à la clientèle scolaire de la région, laquelle sera développée en collaboration avec les organisations scolaires.

En plus d'offrir à la clientèle scolaire un point de vue unique sur les mesures de protection des habitats naturels du parc régional, cette initiative offrira une couleur particulière aux institutions scolaires rurales. Une école ayant une personnalité et un programme unique devient plus attrayante pour les familles, donc un argument non négligeable pour la rétention de la population et l'arrivée de nouveaux résidents. Il s'agit bien davantage qu'un programme scolaire à développer puisqu'une école stable et dynamique est un catalyseur de succès d'une communauté rurale.

Orientation # 4 : Favoriser l'accessibilité contrôlée aux trois zones du parc

Par une signalisation adéquate, une disposition stratégique des postes d'accueil et d'information, ainsi qu'un entretien régulier des voies d'accès, les visiteurs seront bien dirigés et invités à visiter sans confusion chacune des trois zones du parc.

Orientation # 5 : Créer des liens d'affaires avec les commerçants locaux

La création du Parc régional du Mont-Ham est aussi une initiative de nature économique pour créer des emplois stables dans la MRC des Sources. Aussi, la mise en application du Plan de développement et de gestion du parc invitera différentes clientèles à pratiquer les activités offertes au parc et à consommer les produits et services des commerces environnants. Des partenariats et des forfaits avec les commerces locaux, et à l'échelle de la MRC, seront fortement encouragés.

Orientation # 6 : Développer le parc en un lieu convivial et chaleureux

Le Parc régional du Mont-Ham offrira au visiteur une atmosphère conviviale et chaleureuse afin de l'encourager à y demeurer plus longtemps pour explorer les diverses activités et services que l'on y retrouve. Ceci devra autant s'appliquer aux aménagements physiques qu'à l'interaction du personnel avec les visiteurs. Cette orientation d'intimité conviviale et chaleureuse permettra également de conserver et de renforcer le sentiment d'appartenance au parc par la population environnante.

Orientation # 7 : Mettre d'abord l'emphase sur le développement de la randonnée

La plus grande force du site est la découverte d'une riche nature et de paysages exceptionnels par la randonnée. Il faut donc que la randonnée devienne la marque de commerce et l'activité phare du parc, en assurant sa consolidation, son expansion et son développement sous diverses formes, notamment la marche, la raquette et le ski de randonnée, pour qu'elle soit offerte à l'année. Ces activités de randonnée seront développées en vue de la découverte active des attraits et dans le plus grand respect du milieu naturel.

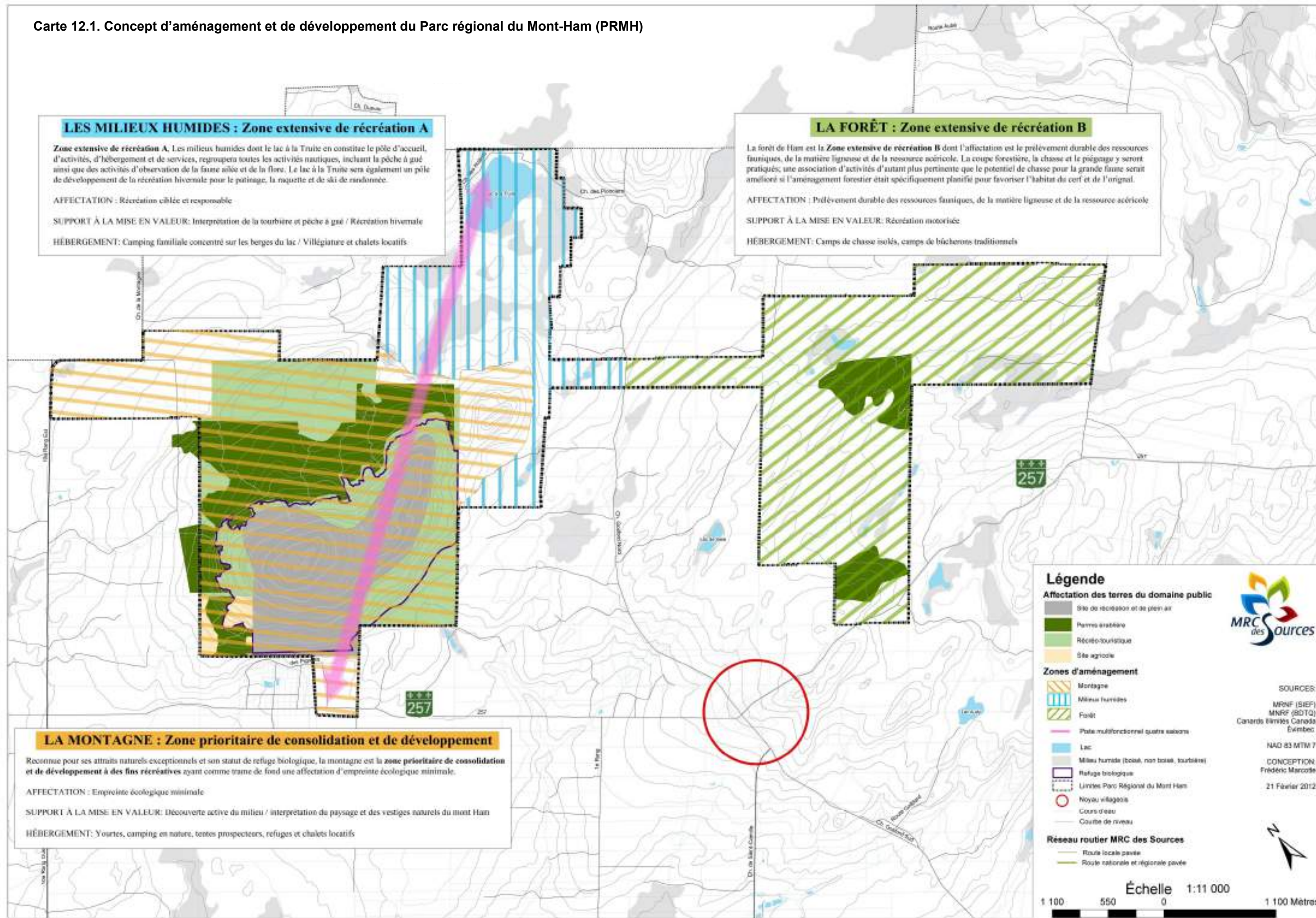
Orientation # 8 : Offrir diverses activités complémentaires, étalées sur quatre saisons

Chaque activité sera proposée dans l'objectif de faire découvrir au visiteur d'autres aspects du parc et de lui faire vivre ses expériences dans le cadre d'un séjour complet. Le développement d'activités complémentaires permettra de désenclaver le secteur central actuel (Mont-Ham) offrant au visiteur d'explorer les milieux humides et aquatiques ou la forêt, chacune ayant ses caractéristiques propres. Le développement d'activités complémentaires à l'intérieur des trois zones du parc permettra non seulement d'offrir sur le site la possibilité des séjours complets de qualité, mais aussi de contrer la forte saisonnalité d'achalandage que connaît actuellement le parc.

Orientation # 9 : Accroître la capacité d'hébergement sur le site

Le parc entend assurer une offre accrue d'hébergement qui soit de nature variée et originale. En particulier, l'acquisition prévue du camping privé du lac à la Truite constituera une étape essentielle à la création du parc qui bénéficiera ainsi d'une toute nouvelle aire déjà aménagée à cette fin, même si des modifications importantes devront y être apportées. L'hébergement au Mont-Ham continuera lui aussi d'être offert.

Carte 12.1. Concept d'aménagement et de développement du Parc régional du Mont-Ham (PRMH)



12.3. LE PARTI D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES SOURCES

L'espace et les ressources étant limités, le conseil de la MRC des Sources prend conscience de l'importance de pérenniser ceux-ci par un aménagement durable de son territoire. Le parti d'aménagement est basé sur une conciliation des différents enjeux propres à la région. Le portrait thématique du territoire dressé dans les chapitres précédents permet de révéler ces enjeux. Pour répondre à ceux-ci, la MRC des Sources s'est dotée d'orientations d'aménagement qui se précisent à travers les objectifs stratégiques et les objectifs d'aménagement. Au-delà du traitement par thématique, la MRC des Sources souhaite que ses objectifs soient les plus transversaux possibles et qu'ils puissent répondre à plus d'un enjeu. La répétition d'un objectif ne signifie pas que celui-ci a plus d'importance, mais plutôt que celui-ci répond à plus d'un enjeu et qu'il est transversal.

12.3.1. LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Pour prendre en main son développement et s'assurer de l'inscrire dans le 21^e siècle, la MRC des Sources a été la première du Québec à se doter d'un Agenda 21 local. Cette démarche a permis d'établir une synergie et une concertation autour des enjeux du développement durable sur le territoire. Elle a aussi offert une occasion de promouvoir le territoire et d'afficher une image positive de la région. Désormais, la MRC des Sources mise sur ses atouts et entend bien profiter de son positionnement stratégique entre les pôles urbains de Victoriaville et de Sherbrooke et de raffermir ses liens socioéconomiques sur l'axe Nord-Sud avec les MRC d'Arthabaska, du Val-Saint-François et de Sherbrooke.

Enjeu	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
Le positionnement stratégique du territoire	« Une région au leadership fort qui rayonne au sein de l'Estrie, des régions limitrophes et du Québec »	<p>Positionner la région comme une destination et un maillon fort dans une dynamique de relation interrégionale</p> <p>Renforcer les liens et les partenariats interrégionaux</p> <p>Affirmer et promouvoir l'unicité du territoire dans une optique de développement durable</p> <p>Stimuler et promouvoir les stratégies de développement innovantes des municipalités constituantes de la MRC</p> <p>Favoriser le partenariat avec des institutions publiques d'enseignement afin de susciter l'innovation sur le territoire</p>	<p>Améliorer la qualité visuelle des entrées des villes et des villages et des principaux axes routiers traversant le territoire et particulièrement aux abords des routes touristiques</p> <p>Créer des pôles de développement alliant des institutions publiques d'enseignement et des entreprises innovantes</p>

12.3.2. LA DÉMOGRAPHIE ET LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Après des décennies de baisse, les perspectives démographiques dans la MRC des Sources sont positives pour les vingt prochaines années. Il demeure que de nombreux défis démographiques attendent la MRC des Sources, notamment en ce qui a trait au vieillissement de la population, à la diminution de la population active, à l'attrait des jeunes familles, et aux besoins grandissant de main-d'œuvre. Ces défis requièrent une attention particulière en matière d'aménagement et d'urbanisme de la part des municipalités et de la MRC pour assurer le développement et la croissance économique de la région. La MRC peut déjà compter sur la présence d'institutions structurantes comme son hôpital et ses écoles, ainsi que sur des commerces qui se développent sur le territoire. Les municipalités doivent miser sur ces atouts pour favoriser l'accueil et la rétention des citoyens.

Bien que les défis soient les mêmes, l'ampleur et les mesures à prendre diffèrent entre les milieux urbains et les villages. La MRC des Sources doit tirer parti des complémentarités urbaines et rurales propres à son territoire et favoriser la coopération entre ces pôles dans le but d'accroître sa compétitivité.

Enjeu	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
L'équilibre démographique et la cohésion sociale	<i>«Une région attrayante et accueillante qui favorise la rétention des citoyens par la qualité de ses services et l'intégration socioéconomique»</i>	<p>Attirer de nouveaux résidents et travailleurs en favorisant leur accueil et leur rétention sur le territoire</p> <p>Assurer la rétention des jeunes sur le territoire en stimulant la formation et le maillage entre les entreprises et les institutions d'enseignement</p> <p>Assurer la rétention des aînés sur le territoire par le développement de services et de mesures adaptés aux réalités actuelles</p> <p>Assurer la rétention de la population immigrante sur le territoire en favorisant leur accueil et leur intégration socioéconomique</p>	<p>RÉSIDENTIEL Développer une typologie résidentielle qui réponde aux besoins actuels et futurs, particulièrement dans les quartiers centraux</p> <p>Privilégier une densification et une trame bâtie continue visant à réduire la longueur des trajets pour les déplacements actifs au sein de l'agglomération urbaine et des noyaux villageois</p> <p>Créer des unités de voisinage propices au transport actif</p> <p>COMMERCES ET SERVICES Favoriser l'implantation des aires d'habitation, de commerces et services, de parcs et des autres éléments structurants du territoire à courte distance l'un de l'autre</p> <p>Maintenir et consolider les établissements institutionnels du territoire</p>
La cohésion et la complémentarité territoriale	<i>«Des communautés qui se développent dans un souci de complémentarité et de renforcement des pôles urbains et ruraux dans le respect de leurs dynamiques distinctives»</i>	<p>Assurer la complémentarité des planifications urbaines à l'échelle locale et régionale</p> <p>COMMERCES ET SERVICES Stimuler le développement des commerces et services afin de contrer les fuites commerciales</p> <p>Consolider le développement du pôle commercial et institutionnel régional</p> <p>Consolider le développement des pôles commerciaux secondaires</p> <p>Stimuler le développement de services et commerces de proximité des noyaux villageois</p>	<p>COMMERCES ET SERVICES Viser à concentrer le développement des commerces et des institutions d'envergure régionale dans l'agglomération urbaine de la MRC</p> <p>Affermir le rôle et le développement du pôle commercial de services du cœur villageois de Danville</p> <p>Affermir le rôle et le développement du pôle commercial à vocation rurale de Wotton</p> <p>Affermir le rôle structurant et essentiel des services de proximité au sein des noyaux villageois</p> <p>Maintenir et consolider les établissements institutionnels du territoire</p>

12.3.3. L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

L'économie régionale est en progression et profite grandement du *Fonds de diversification économique* octroyé par le Gouvernement du Québec suite à l'annulation de son prêt à la relance de la mine Jeffrey en 2012. Plusieurs annonces importantes ont été faites dans les dernières années et le secteur industriel est en plein essor. Plusieurs espaces demeurent disponibles dans les parcs industriels actuels et d'autres sites stratégiquement positionnés pourraient être développés.

La MRC des Sources possède des actifs importants, notamment par la présence de résidus miniers riches en magnésium, une production et une industrie bioalimentaire en plein essor et par le développement récent du créneau des écomatériaux. Les écomatériaux peuvent être issus de matières premières biosourcées ou même être produits à partir de matières résiduelles recyclées. Ainsi, plus qu'une simple gestion de l'acheminement vers des lieux d'enfouissement ou de récupération, la gestion des matières résiduelles peut, elle aussi, être un levier de développement économique.

Outre le secteur industriel, le secteur commercial connaît aussi un regain important qui tire profit de la diversification économique et de la popularité du Parc régional du Mont-Ham. La MRC des Sources s'est aussi dotée d'un Plan numérique territorial misant sur la création d'entreprises de services et sur la formation à l'intégration du numérique dans les pratiques d'affaires. Le domaine culturel est aussi un secteur riche d'innovation et de création porteur de richesse pour le territoire.

Enjeu	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
La diversification économique	«Une économie diversifiée, créatrice de richesses et d'entreprises innovantes axées sur le développement durable et la nouvelle économie»	<p>INDUSTRIEL Stimuler le développement d'entreprises en offrant des espaces appropriés à l'optimisation des investissements et dans une optique d'harmonisation des usages</p> <p>Favoriser le partenariat avec des institutions publiques d'enseignement afin de susciter l'innovation sur le territoire</p> <p>Favoriser une transformation locale et développer des marchés pour les produits agricoles et forestiers à valeur ajoutée</p> <p>Offrir un environnement propice aux investissements dans le domaine minier en considération des aspirations du milieu</p> <p>COMMERCE ET SERVICES Stimuler le développement des commerces et services afin de contrer les fuites commerciales</p> <p>Consolider le développement du pôle commercial et institutionnel régional</p> <p>Consolider le développement des pôles commerciaux secondaires</p> <p>Stimuler le développement de services et commerces de proximité des noyaux villageois</p> <p>CULTURE ET PATRIMOINE Valoriser la culture et les savoir-faire locaux par la diffusion et les échanges culturels à l'échelle nationale et internationale</p> <p>GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOMATÉRIAUX Assurer une gestion durable des matières résiduelles</p> <p>Développer la filière des écomatériaux en favorisant la production et transformation locale de produits biosourcés</p> <p>Promouvoir le bâtiment durable et l'utilisation des écomatériaux dans les infrastructures du territoire</p>	<p>INDUSTRIEL Orienter le développement industriel vers les espaces voués à cette fin pour en assurer leur consolidation et en rentabiliser les investissements consentis</p> <p>Affermir la vocation industrielle des centres urbains les plus marqués par cette activité</p> <p>Favoriser la requalification et la récupération de bâtiments industriels ou commerciaux existants dans le respect de leur milieu d'insertion</p> <p>Créer des pôles de développement alliant des institutions publiques d'enseignement et des entreprises innovantes</p> <p>Favoriser l'établissement de synergies industrielles et la concentration d'entreprises de même type et complémentaires</p> <p>Valoriser les résidus miniers du territoire et favoriser sa première et deuxième transformation localement</p> <p>Développer une filière bioalimentaire de transformation des produits agricoles régionaux</p> <p>COMMERCE ET SERVICES Viser à concentrer le développement des commerces et des institutions d'envergure régionale dans l'agglomération urbaine de la MRC</p> <p>Affermir le rôle et le développement du pôle commercial de services du cœur villageois de Danville</p> <p>Affermir le rôle et le développement du pôle commercial à vocation rurale de Wotton</p> <p>Affermir le rôle structurant et essentiel des services de proximité au sein des noyaux villageois</p> <p>Maintenir et consolider les établissements institutionnels du territoire</p> <p>Favoriser la mixité des usages le long des principales artères en milieu urbain</p> <p>CULTURE ET PATRIMOINE Miser sur le rayonnement de la culture, sur les lieux d'échanges et d'innovation afin de tirer profit de son potentiel attractif et de création de milieux de vie riches et dynamiques</p> <p>GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOMATÉRIAUX Développer une filière agroindustrielle de production et de transformation d'écomatériaux</p>

12.3.4. LES TRANSPORTS

Les principales routes identifiées au concept d'organisation spatiale ont connu des hausses importantes de leurs débits routiers depuis 15 ans en raison du nombre croissant de véhicules par ménage et au développement de certains secteurs du territoire. Dans le développement du réseau, il faut souligner que l'accès à certains secteurs devrait être amélioré, notamment dans le secteur des Trois-Lacs, du Parc régional du Mont-Ham et de l'ancienne usine de Magnola, et ce, autant pour des raisons économiques que pour des raisons de sécurité civile. D'un autre côté, l'amélioration de l'état des routes demeure une préoccupation majeure et de nombreux investissements sont nécessaires pour augmenter la qualité de roulement.

La sécurité routière est aussi une préoccupation importante dans la région, en particulier dans les zones urbaines pour les piétons et cyclistes. La création d'environnements sécuritaires et favorables aux saines habitudes de vie seraient profitables autant pour la santé des citoyens que pour l'attractivité du territoire. La région peut d'ailleurs compter sur plusieurs atouts en la matière, comme des attraits récréotouristiques importants et de nombreux parcs urbains. Ce développement pourrait être fait autant dans une perspective d'attrait récréatif que touristique, pour les citoyens et les visiteurs.

Les transports terrestres ne sont pas les seuls moyens de transport présents sur le territoire, un aérodrome privé est localisé dans le secteur de la Ville de Danville sur les anciens dépôts de décapage du sol de la mine d'Asbestos. Cet aérodrome peut être un atout pour le territoire, mais autant faut-il s'assurer de l'harmonisation des usages dans sa périphérie.

Enjeu	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
La mobilité et le transport durable	«Des réseaux de transport sécuritaires, fluides, intégrés et structurants pour la région»	<p>TRANSPORT ROUTIER Assurer la santé publique et le bien-être des citoyens dans les corridors routiers</p> <p>Développer des réseaux routiers interconnectés favorisant la fluidité du transport, l'optimisation des investissements et la sécurité</p> <p>Développer un réseau routier apte à desservir les pôles de développement de la région, et ce, en cohérence avec le réseau routier régional et supérieur</p> <p>TRANSPORT ACTIF Développer un réseau de transport actif et récréotouristique structurant et régionalement intégré</p> <p>Développer un réseau de transport actif favorisant les saines habitudes de vie en milieu urbain</p> <p>Assurer la connectivité du développement urbain avec les réseaux de transport actifs</p> <p>TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ Augmenter et maximiser l'offre de transport collectif et adapté sur le territoire</p> <p>TRANSPORT AÉRIEN Pérenniser les activités de l'aérodrome de Danville et tirer profit de son développement</p> <p>Planifier un développement intégré et harmonieux du secteur de l'aérodrome de Danville</p>	<p>TRANSPORT ROUTIER Préserver la fonctionnalité, la fluidité et la sécurité de la circulation le long du réseau routier supérieur</p> <p>Améliorer l'accès au secteur des Trois-Lacs pour en affermir le développement et assurer une desserte adéquate en sécurité civile</p> <p>Améliorer l'accès au secteur de l'ancienne usine de Magnola pour permettre une meilleure fluidité des marchandises</p> <p>Améliorer l'accès au Parc régional du Mont-Ham entre les villages de Saint-Adrien et Ham-Sud et développer la route 257 à des fins touristiques et culturelles</p> <p>Atténuer les effets de la pollution sonore générée par les transports en limitant l'implantation de certains usages le long de certains axes routiers</p> <p>Continuer les efforts d'amélioration du réseau routier tel que convenu dans le Plan d'intervention en infrastructures routières régionales et locales et le Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal</p> <p>TRANSPORT ACTIF Améliorer la sécurité et favoriser un partage convivial du réseau routier avec les transports actifs, particulièrement à proximité des écoles, corridors scolaires et des secteurs commerciaux et institutionnels</p> <p>Développer un réseau de transport actif reliant les secteurs résidentiels aux pôles de commerces et services, aux pôles d'emplois et aux secteurs récréatifs</p> <p>Créer des unités de voisinage propices au transport actif</p> <p>Développer des circuits touristiques et des sentiers récréatifs diversifiés reliant les attraits touristiques structurants, les centres-villes et les cœurs villageois</p> <p>TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ Favoriser la mise en place de mesures pour assurer l'accès de tous les citoyens aux secteurs commerciaux et institutionnels ainsi qu'aux pôles d'emplois via l'utilisation du transport collectif</p> <p>TRANSPORT AÉRIEN Contrôler et limiter les développements incompatibles à proximité de l'aérodrome</p> <p>Favoriser une intégration des activités commerciales et industrielles avec les activités aériennes</p> <p>Diriger la circulation des aéronefs et les corridors de vols dans les secteurs de moindre impact pour les milieux de vie</p>

12.3.5. L'URBANISATION

Le développement d'un cadre de vie dynamique, sain et harmonieux est au cœur de la démarche de révision du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC. Le concept de gestion durable de l'urbanisation (chapitre 5) repose, entre autres, sur les principes de développement durable que sont : la complémentarité urbaine et rurale, le positionnement stratégique et le renforcement des pôles de développement à l'échelle régionale et interrégionale, la vitalité socioéconomique de l'ensemble des municipalités du territoire, la création de milieux de vie dynamiques et sains, la prise en compte des milieux naturels et des paysages. La MRC des Sources reconnaît trois principaux modes d'urbanisation propre à son territoire qui sont celui de l'agglomération urbaine (villes), des cœurs villageois et des hameaux résidentiels et de villégiatures. Loin de se nuire entre eux, ces trois formes cohabitent sur le territoire et répondent à des besoins actuels en termes d'offre résidentielle. Le SADD encadre et gère chacun de ces développements par différents objectifs et normes afin d'assurer l'équilibre des formes urbaines, l'harmonisation des usages et le respect de l'environnement. Le développement de milieux de vie favorisant les modes de transport actif sont aussi souhaités pour le territoire des municipalités et pour l'ensemble de la MRC.

Enjeu	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
La gestion durable des milieux de vie	«Un cadre de vie de qualité et des milieux de vie dynamiques, accessibles et durables pour les communautés»	<p>Développer des milieux de vie dynamiques, actifs, accessibles et sécuritaires</p> <p>Attirer de nouveaux résidents et travailleurs en favorisant leur accueil et leur rétention sur le territoire</p> <p>RÉSIDENTIEL Privilégier la consolidation et le renforcement des pôles d'habitation que sont le pôle urbain régional et les pôles villageois</p> <p>Tirer parti du cadre naturel régional pour attirer de nouveaux résidents et villégiateurs sur le territoire</p> <p>COMMERCE ET SERVICES Stimuler le développement des commerces et services afin de contrer les fuites commerciales</p> <p>Consolider le développement du pôle commercial et institutionnel régional</p> <p>Consolider le développement des pôles commerciaux secondaires</p> <p>Stimuler le développement de services et commerces de proximité des noyaux villageois</p>	<p>Consolider le développement de type urbain à l'intérieur des périmètres d'urbanisation en utilisant le sol de façon durable et en continuité de la trame urbaine existante</p> <p>S'assurer de la transformation ou de la reconversion des terrains urbains inutilisés ou sous-utilisés en leur attribuant la meilleure fonction</p> <p>RÉSIDENTIEL Développer une typologie résidentielle qui réponde aux besoins actuels et futurs, particulièrement dans les quartiers centraux</p> <p>Privilégier une densification et une trame bâtie continue visant à réduire la longueur des trajets pour les déplacements actifs au sein de l'agglomération urbaine et des noyaux villageois</p> <p>Consolider et encadrer le développement des concentrations d'habitations significatives situées à l'extérieur des périmètres urbains afin d'éviter la création de nouveaux pôles</p> <p>COMMERCE ET SERVICES Favoriser l'implantation des aires d'habitation, de commerces et services, de parcs et des autres éléments structurants du territoire à courte distance l'un de l'autre</p> <p>Viser à concentrer le développement des commerces et des institutions d'envergure régionale dans l'agglomération urbaine de la MRC</p> <p>Affermir le rôle et le développement du pôle commercial de services du cœur villageois de Danville</p> <p>Affermir le rôle et le développement du pôle commercial à vocation rurale de Wotton</p> <p>Affermir le rôle structurant et essentiel des services de proximité au sein des noyaux villageois</p> <p>Maintenir et consolider les établissements institutionnels du territoire</p> <p>TRANSPORTS ACTIFS Améliorer la sécurité et favoriser un partage convivial du réseau routier avec les transports actifs, particulièrement à proximité des écoles, corridors scolaires et des secteurs commerciaux et institutionnels</p> <p>Développer un réseau de transport actif reliant les secteurs résidentiels aux pôles de commerces et services, aux pôles d'emplois et aux secteurs récréatifs</p> <p>Créer des unités de voisinage propices au transport actif</p> <p>Développer des circuits touristiques et des sentiers récréatifs diversifiés reliant les attraits touristiques structurants, les centres-villes et les cœurs villageois</p>

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* oblige les MRC à identifier les zones qui présentent des contraintes majeures à l'occupation du sol pour des raisons de dangers potentiels relatifs à la sécurité publique ainsi qu'à la santé et au bien-être des personnes. Les rivières du territoire sont dynamiques et des épisodes de crues surviennent dans certains secteurs. Compte tenu des risques pour la santé et la sécurité publique et des coûts importants pour la collectivité pouvant découler d'une utilisation irrationnelle de ces parties de territoire, de telles contraintes ont pour effet de restreindre considérablement le choix des activités dans les secteurs concernés. La MRC des Sources identifie deux zones à potentiel de développement d'instabilité du sol sur son territoire. Il s'agit d'un secteur en bordure de la mine Jeffrey sur le territoire de la Ville d'Asbestos, ainsi qu'un secteur situé à Danville dans le hameau de Nicolet Falls à proximité de la rivière Nicolet Sud-Ouest. Les haldes minières, bien qu'elles aient une origine anthropique, font l'objet d'une restauration et d'une renaturalisation et sont donc assimilées à des contraintes naturelles. Les contraintes anthropiques correspondent à des activités humaines générant, pour l'occupation du sol dans leur secteur immédiat, des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général. Ces contraintes sont, entre autres, les activités aériennes, les activités industrielles lourdes, les voies de circulation majeures, les gazoducs, les lignes et postes hydroélectriques, les sites actuels ou anciens de traitement des matières résiduelles, les étangs aérés et les terrains contaminés.

Enjeu	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
La protection et la sécurité civile	«Des milieux de vie harmonieux et sécuritaires visant le bien-être des citoyens et la protection des infrastructures»	<p>CONSTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES Assurer la sécurité civile et le bien-être public dans les secteurs de contraintes naturelles et anthropiques</p> <p>CONSTRAINTES LIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES Encadrer le développement de nouveaux sites d'élimination, de récupération, de valorisation et de dépôts de matières résiduelles</p> <p>Gérer les nuisances associées aux sites actifs, anciens ou orphelins d'élimination, de récupération, de valorisation et de dépôts de matières résiduelles</p> <p>CONSTRAINTES LIÉES AU TRANSPORT ROUTIER Assurer la santé publique et le bien-être des citoyens dans les corridors routiers</p> <p>CONSTRAINTES LIÉES AU TRANSPORT AÉRIEN Planifier un développement intégré et harmonieux du secteur de l'aérodrome de Danville</p> <p>CONSTRAINTES LIÉES AUX RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES Sécuriser et harmoniser le réseau de transport d'énergie avec les activités urbaines</p> <p>CONSTRAINTES LIÉES À LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE Favoriser une production d'énergie renouvelable respectueuse des milieux de vie et des usages du territoire</p> <p>COHABITATION AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET GAZIÈRES Concilier les activités d'exploration et d'exploitation minières et gazières avec les préoccupations environnementales, sociales et économiques du milieu</p>	<p>CONSTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES Protéger la santé et la sécurité publiques dans les secteurs de crues et dans les zones à risque de glissement de terrain et de développement d'instabilité du sol</p> <p>Éviter les risques inutiles dans les zones de contraintes naturelles</p> <p>Harmoniser les usages aux abords des activités ou zones présentant des contraintes anthropiques</p> <p>CONSTRAINTES LIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES Permettre l'élimination et le traitement des matières résiduelles dans des secteurs de moindre impact sur l'environnement, l'agriculture, le milieu bâti et les territoires d'intérêts récréotouristique et écologique</p> <p>Assurer la sécurité publique dans les anciens lieux d'élimination des matières résiduelles et de dépôt de matériaux secs</p> <p>Assurer une meilleure intégration visuelle des cimetières d'autos et autres lieux d'entreposage extérieur de matériaux de récupération et de résidus solides</p> <p>CONSTRAINTES LIÉES AU TRANSPORT ROUTIER Atténuer les effets de la pollution sonore générée sur le réseau routier supérieur en limitant notamment l'implantation de certains usages</p> <p>Continuer les efforts d'amélioration du réseau routier tel que convenu dans la Plan d'intervention en infrastructures routière régionale et locale et le Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal</p> <p>CONSTRAINTES LIÉES AU TRANSPORT AÉRIEN Contrôler et limiter les développements incompatibles à proximité de l'aérodrome</p> <p>Diriger la circulation des aéronefs et les corridors de vols dans les secteurs de moindre impact pour les milieux de vie</p> <p>CONSTRAINTES LIÉES AUX RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES Contrôler et limiter le développement incompatible avec les réseaux de transports d'énergie existants</p> <p>CONSTRAINTES LIÉES À LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE Permettre l'exploitation du potentiel éolien dans le respect des usages du territoire et en considération des particularités du milieu et des communautés</p> <p>COHABITATION AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET GAZIÈRES Protéger les milieux de vie, les milieux sensibles et les activités économiques structurantes par la détermination de zones incompatibles avec les activités minières et gazières</p> <p>Assurer une cohabitation harmonieuse des activités des carrières, gravières et sablières avec les milieux de vie, les milieux sensibles et les activités économiques structurantes</p>

12.3.6. LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

Les réseaux de distribution énergétiques sont essentiels à la prospérité économique et au niveau de vie de l'époque moderne. Les lignes de transport majeures, qu'elles soient électriques ou gazières, comportent toutefois des contraintes d'ordre sanitaire, sécuritaire ou paysager. L'aménagement du territoire permet donc d'assurer un développement harmonieux de ces réseaux pour faire en sorte que leur présence soit réellement structurante d'un point de vue économique.

Des études ont révélé que le territoire possède un certain potentiel de production d'énergie éolienne et un potentiel pour la filière de la biomasse résiduelle. Ces deux sources d'approvisionnement énergétique carboneutre sont intéressantes du point de vue de la lutte contre les changements climatiques. Elles ne sont toutefois pas exemptes d'impacts environnementaux et sociaux et, encore ici, l'aménagement du territoire offre l'opportunité de bien planifier leur développement.

En matière d'efficacité énergétique, de nouvelles technologies, techniques ou matériaux touchant le bâtiment (écomatériaux, bâtiment durable, géothermie, etc.), l'urbanisme (réseaux de chaleur, synergie industrielle, etc.), les infrastructures publiques (éclairage urbain, protection du ciel étoilé) ou les transports (véhicules électriques, transports actifs, etc.) sont de plus en plus accessibles et gagnent en popularité. D'un point de vue strictement économique, leur intégration peut faire économiser tout en contribuant à la lutte contre les changements climatiques. La MRC des Sources compte d'ailleurs faire du créneau des écomatériaux l'un de ses secteurs de développement industriel. La promotion du bâtiment durable et des écomatériaux est indissociable de cette volonté et orientation de développement.

Enjeu	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
La transition énergétique	«Un développement axé sur la transition énergétique, la maîtrise de l'énergie et un réseau de transport d'énergie structurant pour la région»	<p>RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES Sécuriser et harmoniser le réseau de transport d'énergie avec les milieux de vie</p> <p>Planifier l'expansion des réseaux de transports d'énergie en concordance avec les projets de développement structurants et dans le respect des éléments paysagers exceptionnels</p> <p>PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE Miser sur les potentiels de production d'énergie renouvelable sur le territoire</p> <p>Favoriser et encadrer les nouvelles technologies de production d'énergie propre</p> <p>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE Optimiser l'éclairage urbain et préserver le ciel étoilé sans compromettre la santé et la sécurité publique</p> <p>Favoriser et encadrer les nouvelles technologies en efficacité énergétique des bâtiments</p> <p>Promouvoir le bâtiment durable et l'utilisation des écomatériaux dans les infrastructures du territoire</p>	<p>RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES Contrôler et limiter le développement incompatible avec les réseaux de transports d'énergie existants</p> <p>Développer un réseau de transport d'énergie qui soit compatible avec les milieux de vie et les zones plus densément peuplées</p> <p>Développer un réseau de transport d'énergie qui évitera, dans la mesure du possible, d'altérer les éléments patrimoniaux, identitaires et paysagers du territoire</p> <p>PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE Permettre l'exploitation du potentiel éolien dans le respect des usages du territoire et en considération des particularités du milieu et des communautés</p> <p>Assurer une intégration harmonieuse des éoliennes dans le paysage</p> <p>Favoriser une exploitation durable de la biomasse forestière et agricole résiduelle</p> <p>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE Favoriser le développement de réseaux de chaleur, de projets collectifs de production d'énergie et de synergies industrielles en efficacité énergétique</p> <p>Favoriser une réduction de l'intrusion lumineuse vers le ciel de l'éclairage public et privé</p>

12.3.7. LES RESSOURCES MINÉRALES ET GAZIÈRES

La MRC des Sources a un passé minier qui marque le portait socioéconomique et le paysage du territoire. Cette richesse minière est toujours bien présente tant dans son sous-sol que dans celui déjà extrait et déposé dans les haldes minières. La région souhaite à la fois mettre en valeur son passé minier et exploiter son potentiel minéralogique actuel. Mais cette exploitation devra se faire dans le respect des autres usages du territoire. Une réforme à la Loi sur les mines (L.R.Q., chapitre M-13.1) en 2013, introduisait l'article 304.1.1 qui permet aux MRC de délimiter dans leur Schéma d'aménagement et de développement tout territoire incompatible avec l'activité minière. Un territoire incompatible avec l'activité minière est celui dans lequel la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière. Ces territoires sont ainsi soustraits à la prospection, à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation minière. Le 14 décembre 2016, le Gouvernement du Québec faisait paraître les orientations gouvernementales dans le document intitulé *Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire*. Ainsi, depuis, les municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que les villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC peuvent délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière dans leurs schémas d'aménagement et de développement.

Comme pour les activités minières, les MRC pourront déterminer des territoires incompatibles avec les activités d'extraction gazières et pétrolières, mais à ce jour, le Gouvernement du Québec n'a toujours pas fait paraître ses orientations gouvernementales. Dès la parution des orientations en matière d'aménagement du territoire touchant le sujet des activités gazières et pétrolières, la MRC des Sources préparera un amendement au SADD afin d'intégrer des territoires incompatibles avec les activités gazières et pétrolières.

Enjeu	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
Le développement durable des activités minières et gazières	« <i>Un développement durable des activités d'exploitation du sous-sol et un renouveau de l'industrie minière régionale</i> »	<p>COHABITATION AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET GAZIÈRES Concilier les activités d'exploration et d'exploitation minières et gazières avec les préoccupations environnementales, sociales et économiques des communautés</p> <p>INDUSTRIEL Offrir un environnement propice aux investissements dans le domaine minier en considération des aspirations du milieu</p> <p>PATRIMOINE MINIER ET MINÉRALOGIQUE Valoriser le patrimoine minéralogique et l'histoire minière du territoire</p>	<p>COHABITATION AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET GAZIÈRES Protéger les milieux de vie, les milieux sensibles et les activités économiques structurantes par la détermination de territoires incompatibles avec les activités minières et gazières</p> <p>Assurer une cohabitation harmonieuse des activités des carrières, gravières et sablières avec les milieux de vie, les milieux sensibles et les activités économiques structurantes</p> <p>INDUSTRIEL Valoriser les résidus miniers du territoire et favoriser sa première et deuxième transformation localement</p> <p>PATRIMOINE MINIER ET MINÉRALOGIQUE Mettre en valeur le puits minier et son histoire à des fins récréotouristiques afin de favoriser la réappropriation du patrimoine minéralogique et minier par les citoyens</p>

12.3.8. L'AGRICULTURE

La MRC des Sources est marquée par la prédominance de sa zone agricole et l'importance économique de ce secteur, faisant ainsi du territoire agricole une ressource précieuse pour la région. Les conflits d'usages en zone agricole sont devenus une préoccupation majeure dans les dernières années, notamment par l'intensification et la modification des modes de production générant de fortes charges d'odeurs. Une bonne planification permet toutefois de mieux gérer ces conflits et permet une meilleure cohabitation des usages. La cohabitation harmonieuse implique que différents usages à proximité puissent se développer sans entraîner de conséquences néfastes pour l'un ou pour l'autre.

La protection des ressources eau et sol et de leurs services écologiques sont aussi indissociables de la protection des activités agricoles dont la productivité dépend de leur bonne santé. La mise en place de pratiques durables qui assurent la santé des sols et la protection de l'eau doivent être encouragées pour assurer la pérennité de l'agriculture.

La MRC des Sources fait très bonne figure dans l'économie agricole de l'Estrie et se démarque dans plusieurs secteurs spécifiques, notamment dans la serriculture et l'élevage de veaux. La transformation alimentaire est aussi en forte progression sur le territoire, notamment par l'augmentation du nombre de fromagerie et la venue d'un grand joueur dans l'industrie de la volaille, soit *Les Canards du Lac Brome*.

L'augmentation du nombre de terres en friche sur le territoire demeure préoccupante et des actions concrètes doivent être prises pour assurer un second souffle aux activités agricoles. Le développement de nouvelles entreprises de production agricole innovantes et la valorisation des métiers de l'agriculture permettrait de dynamiser la zone agricole.

La popularité grandissante de l'agrotourisme et du tourisme gourmand représente aussi une opportunité intéressante pour une région qui a beaucoup à offrir de ce côté. La MRC des Sources possède un patrimoine bâti présent dans tous ces villages, des routes touristiques signalisées, de beaux paysages et des transformateurs locaux avec des produits uniques et reconnus. Bien sûr, ces activités en zone agricole doivent être implantées de façon harmonieuse et demeurer complémentaires aux activités agricoles dominantes.

Enjeux	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
La protection du territoire agricole et conciliation des usages		<p>AGROENVIRONNEMENT Protéger la vocation agricole du territoire, ses services écologiques et ses principales ressources que sont l'eau, le sol et ses paysages</p> <p>CONCILIATION DES USAGES Assurer la cohabitation des usages dans une perspective de protection des activités agricoles</p>	<p>AGROENVIRONNEMENT Assurer la préservation du sol et de l'eau qui sont à la base de la pérennité et du développement de l'agriculture</p> <p>CONCILIATION DES USAGES Assurer une cohabitation harmonieuse entre la zone agricole permanente et les milieux bâtis</p> <p>Assurer la conciliation des usages à l'intérieur de la zone agricole permanente</p> <p>Planifier l'agrandissement des périmètres urbains dans un souci de réciprocité et de cohabitation harmonieuse avec la zone agricole permanente</p>
La mise en valeur des activités et du potentiel agricole	<i>«Un territoire agricole pérennisé par une agriculture innovante, dynamique et durable»</i>	<p>Stimuler la production et l'établissement d'entreprises agricoles dans un souci de développement durable</p> <p>Dynamiser le territoire agricole par une transformation locale de ses produits</p> <p>Dynamiser le territoire agricole par la commercialisation de ses produits et la mise en valeur du terroir de la MRC</p>	<p>ACTIVITÉS AGRICOLES Valoriser les terres laissées en friche et augmenter les superficies totales en culture</p> <p>Stimuler l'établissement d'entreprises œuvrant dans le secteur de la serriculture</p> <p>Encourager l'implantation d'activités de transformation complémentaires aux activités de productions agricoles et forestières dominantes</p> <p>Mettre en valeur l'agriculture en permettant les activités complémentaires dans les fermes dont les activités agrotouristiques</p> <p>Favoriser des activités de commercialisation locale structurées et concertées favorisant à la fois les circuits courts et un grand rayonnement (filière agrotouristique et tourisme gourmand)</p> <p>AGROINDUSTRIE Développer une filière bioalimentaire de transformation des produits agricoles régionaux</p> <p>Développer une filière agroindustrielle de production et de transformation d'écomatériaux</p>

12.3.9. LA FORÊT ET LES HABITATS

Les forêts et les arbres sont omniprésents sur le territoire de la MRC des Sources, tant en milieu agricole où ils forment des massifs forestiers denses, qu'en milieu urbain où ils sont présents dans les parcs et la canopée urbaine. Ces écosystèmes hébergent une riche biodiversité connue et d'autre encore insoupçonnée. Ces milieux sont des habitats essentiels qui fournissent de nombreux services écologiques aux communautés. La protection de la vocation forestière est donc un enjeu important pour une région résolument forestière.

Les forêts du territoire ont subi de grandes transformations si bien qu'aujourd'hui, la grande majorité des forêts sont de classes jeunes ou intermédiaires. Ces peuplements sont des candidats de choix à des travaux d'amélioration et d'éducation dans une perspective de mise en valeur à plus long terme. À cet effet, les propriétaires de la région présentent un bon taux d'activité, mais le recrutement de nouveaux propriétaires demeure un enjeu pour la pérennité des activités forestières.

Les milieux forestiers recèlent de nombreuses autres richesses, comme des ressources fauniques abondantes (cerf, orignal, dindon, etc.) et des produits forestiers non ligneux qui connaissent une popularité grandissante sur les marchés alimentaires. Ce sont aussi des lieux privilégiés pour la pratique d'activités récréatives.

L'exploitation durable des ressources du milieu forestier demeure un élément central de toutes stratégies visant à protéger la vocation forestière tout en contribuant à la création de la richesse.

Enjeux	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
Protection de la vocation forestière et des écosystèmes	«Une vocation forestière protégée par l'aménagement durable et la mise en valeur des multiples ressources des écosystèmes forestiers»	Maintenir les services et les richesses écologiques des écosystèmes forestiers FORÊTS URBAINES Lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain	Prévenir et lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes nuisibles en milieu urbain, semi-naturel et naturel dans un contexte de changements climatiques FORÊTS RURALES Maintenir la vocation forestière des territoires forestiers dynamiques Maintenir les attributs des écosystèmes forestiers à haute valeur écologique et des habitats fauniques FORÊTS URBAINES Embellir le cadre de vie urbain par l'intégration et la protection des arbres, parcs et espaces verts dans la trame urbaine
Mise en valeur des multiples ressources de la forêt		FORÊTS RURALES Stimuler et encourager l'aménagement écosystémique des forêts Mettre en valeur les multiples ressources du milieu forestier dont la faune, les produits forestiers non ligneux et les activités récréatives	FORÊTS RURALES Favoriser une exploitation diversifiée des multiples ressources de la forêt et adaptée aux besoins des propriétaires forestiers Favoriser l'aménagement écosystémique des forêts par le maintien des attributs des vieilles forêts et par l'amélioration du couvert en tendant vers les forêts naturelles Restaurer la qualité forestière des peuplements dégradés Développer de nouvelles approches d'aménagement écosystémique et intégrée de la forêt Développer le Parc régional du Mont-Ham à des fins récréotouristiques Développer des circuits touristiques et des sentiers récréatifs diversifiés reliant les attraits touristiques structurants, les centres-villes et les cœurs villageois

12.3.10. L'EAU

Située à la tête de deux grands bassins versants tributaires du Lac Saint-Pierre (Fleuve Saint-Laurent), la région possède plusieurs rivières importantes et près de 12 % du territoire est situé en zone humide. La région possède quelques plans d'eau de faible à moyenne taille dont plusieurs sont occupés par la villégiature. Plusieurs lacs de villégiature connaissent des problématiques de qualité de l'eau et de perturbations de leur écosystème. Mis à part le Lac des Trois-Lacs qui fait l'objet d'un suivi particulier, il existe peu de connaissances fiables sur l'état de santé des plans d'eau du territoire.

La presque totalité de la MRC des Sources est située en zone de recharge préférentielle des nappes phréatiques et la majorité présente une vulnérabilité moyenne à la contamination. Il demeure que la source d'eau de la majorité des municipalités provient des nappes phréatiques, ce qui fait de la qualité des eaux souterraines un enjeu important d'aménagement du territoire.

Enjeu	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
La protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques et humides	«Des eaux souterraines et de surfaces de qualité et des écosystèmes aquatiques, humides et riverains protégés»	<p>Maintenir et améliorer la qualité de l'eau de surface en accordant une protection adéquate aux plans d'eau, milieux humides, aux rives, au littoral et aux plaines inondables dans un contexte de changements climatiques</p> <p>Protéger les sources d'eau potable et les aquifères</p>	<p>Limitier les effets du drainage par des mesures de restauration et de gestion de l'eau diminuant les fluctuations des débits de pointe et d'étiage des cours d'eau</p> <p>Limitier l'effet de l'imperméabilisation des surfaces par des mesures gestion de l'eau in situ</p> <p>Améliorer la qualité des eaux de surface en limitant l'impact des polluants d'origine agricole, domestique et industrielle</p> <p>Prévenir la dégradation des milieux humides, des rives, du littoral et des plaines inondables en favorisant la conservation et la restauration de leur caractère naturel</p> <p>Protéger et mettre en valeur les milieux humides d'intérêts écologiques du territoire dans le respect de leur capacité de support</p> <p>Protéger les nappes d'eau souterraine considérées à risques ou vulnérables</p> <p>Protéger les sources existantes et potentielles d'alimentation en eau potable</p> <p>Encourager la mise à en place d'installations septiques conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</p> <p>Prévenir et lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes nuisibles en milieu urbain, semi-naturel et naturel dans un contexte de changements climatiques</p>

12.3.11. LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

Le territoire de la MRC des Sources présente un paysage caractéristique des plateaux des Appalaches, c'est-à-dire relativement plat. Celui-ci est parsemé de plusieurs cours d'eau faisant partie du bassin versant de la rivière Nicolet, ainsi que de quelques petits lacs. La MRC compte tout de même plusieurs sommets, dont le Mont-Ham, situé à Ham-Sud, qui est le plus élevé avec ses 713 m d'altitude. Ayant fait l'objet d'une prise de compétence de la MRC en 2015 afin d'en assurer un développement touristique optimal, le Parc régional du Mont-Ham est considéré comme un lieu de référence sur le territoire, notamment pour sa vue périphérique à 360 degrés.

Le territoire de la MRC a été façonné par les peuples et contextes socioéconomiques qui s'y sont succédé, de telle sorte qu'aujourd'hui, sa portion nord-ouest (Asbestos et Danville) concentre 75% de la population et les principales industries et services du territoire. La portion sud-est du territoire, qui est la plus vaste, comprend les cinq autres municipalités et se caractérise par la prédominance de l'agriculture et de la foresterie. De cette organisation du territoire, résultent des spécificités culturelles locales. Par exemple, Danville se démarque par son vécu anglophone et son patrimoine bâti, Asbestos par son histoire minière, tandis que Saint-Camille se distingue par une forte mobilisation communautaire axée, entre autres, sur la valorisation de son patrimoine historique et bâti.

Bien qu'il soit possible de distinguer des lieux précis de diffusion et d'exposition de la culture, son expression et sa création sont omniprésentes. La culture et les créateurs s'expriment partout sur le territoire, ce qui est révélateur de l'apport indéniable de la culture au développement du territoire, à son identité, à sa richesse et à son rayonnement. La culture et le patrimoine sont fréquemment évoqués dans les différents chapitres du Schéma et ces thématiques ont été ciblées comme des vecteurs d'attractivité, de rétention, de développement et d'innovation des communautés. En cette matière, les municipalités ont toute la marge de manœuvre pour exprimer leur «couleur locale» dans le respect de leur particularité, ce qui est un vecteur d'innovation et inspire la créativité, tout en évitant l'uniformisation à l'échelle régionale.

L'industrie récréotouristique de la région a connu un développement significatif au cours des dernières années avec la mise en place de nouvelles infrastructures telles que le bureau d'information touristique, l'étang Burbank et le Parc régional du Mont-Ham. La région possède plusieurs atouts pour le développement du tourisme, du récréotourisme et de sa villégiature. Notons tout d'abord la beauté de ses paysages, de ses villages, de son patrimoine historique et de son patrimoine naturel. Elle est aussi située avantageusement puisqu'elle est située à la limite des régions touristiques des Cantons-de-l'Est et des Bois-Francs. Il y a donc possibilité de récupération des touristes en transit par la Route 116 ou par la Route verte localisées à l'ouest du territoire, voire par le développement d'un trajet navigable entre les deux régions sur la rivière Nicolet Sud-Ouest. Il s'agit donc de développer une stratégie visant à inciter les touristes à découvrir le territoire et ses nombreux attraits.

L'augmentation fulgurante de la clientèle du Parc régional du Mont-Ham crée un climat propice au développement de commerces, restaurants et services d'hébergement dans toute la région. Loin de faire compétition aux infrastructures touristiques déjà en place, le Parc régional offre ainsi une vitrine unique à la région et une opportunité de développement et de synergie entre les organisations œuvrant dans le tourisme. Des efforts supplémentaires devront être déployés afin d'étendre l'offre d'hébergement pour obtenir une plus grande présence de touristes sur l'ensemble du territoire et éviter les fuites vers les régions limitrophes.

Enjeu	Grande orientation	Objectifs stratégiques	Objectifs d'aménagement
La protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel	«Un patrimoine bâti et paysager protégé et mis en valeur»	<p>Protéger et mettre en valeur les paysages et les points d'intérêts du territoire et de leurs milieux limitrophes</p> <p>Protéger et valoriser les principales composantes du potentiel touristique que sont les paysages, les milieux naturels et les bâtiments et ensembles d'intérêts patrimoniaux</p> <p>Valoriser le patrimoine minéralogique et l'histoire minière du territoire</p>	<p>Améliorer la qualité visuelle des entrées des villes et des villages et des principaux axes routiers traversant le territoire et particulièrement aux abords des routes touristiques</p> <p>Protéger et mettre en valeur les paysages d'intérêts du Parc régional du Mont-Ham et leur milieu limitrophe dans un esprit de protection de la ressource collective et du patrimoine naturel</p> <p>Affermir le rôle et le développement du pôle commercial de services du cœur villageois de Danville</p> <p>Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti du territoire et l'ensemble patrimonial du Carré de Danville</p> <p>Mettre en valeur le puits minier et son histoire à des fins récréotouristiques afin de favoriser la réappropriation du patrimoine minéralogique et minier par les citoyens</p>

La valorisation de la culture	«Une culture rayonnante et florissante qui valorise la création, la diffusion, l'échange et l'accessibilité.»	<p>Assurer l'accès à une offre culturelle diversifiée pour l'ensemble des citoyens du territoire</p> <p>Développer une offre culturelle diversifiée et de qualité</p> <p>Valoriser la culture et les savoir-faire locaux par la diffusion et les échanges culturels à l'échelle nationale et internationale</p>	Miser sur le rayonnement de la culture, sur les lieux d'échanges et d'innovation afin de tirer profit de son potentiel attractif et de création de milieux de vie riches et dynamiques
Le développement du tourisme, du récréotourisme et de la villégiature	«Une industrie récréotouristique et une villégiature prospères et intégrées qui mise sur l'image distinctive du territoire»	<p>CULTURE ET PATRIMOINE Protéger et mettre en valeur les paysages et les points d'intérêts du territoire et de leurs milieux limitrophes</p> <p>Protéger et valoriser les principales composantes du potentiel touristique que sont les paysages, les milieux naturels et les bâtiments et ensembles d'intérêts patrimoniaux</p> <p>Valoriser le patrimoine minéralogique et l'histoire minière du territoire</p> <p>Optimiser l'éclairage urbain et préserver le ciel étoilé sans compromettre la santé et la sécurité publique</p> <p>TOURISME Structurer l'offre touristique régionale par le développement d'une synergie entre les éléments structurants et distinctifs du territoire</p> <p>Stimuler le développement de services d'hébergement et de services touristiques diversifiés autant en milieu urbain que rural</p> <p>Favoriser une répartition structurée et complémentaire de l'offre commerciale et de services de nature touristique rattachés ou connexes au Parc régional du Mont-Ham sur l'ensemble du territoire</p> <p>RÉCRÉOTOURISME Reconnaître le Parc régional du Mont-Ham comme principal pôle récréotouristique du territoire</p> <p>Reconnaître la Route verte comme principal corridor récréotouristique du territoire et le développer à son plein potentiel</p> <p>VILLÉGIATURE Reconnaître le secteur des Trois-Lacs comme principal pôle de villégiature du territoire</p> <p>Développer la villégiature dans le respect de la capacité de support du milieu naturel</p> <p>Maintenir une villégiature de qualité en harmonie avec les usages limitrophes</p>	<p>CULTURE ET PATRIMOINE Améliorer la qualité visuelle des entrées des villes et des villages et des abords des principaux axes routiers traversant le territoire et particulièrement celles reconnues comme routes touristiques</p> <p>Protéger et mettre en valeur les paysages d'intérêts du Parc régional du Mont-Ham et leur milieu limitrophe dans un esprit de protection de la ressource collective et du patrimoine naturel</p> <p>Affermir le rôle et le développement du pôle commercial de services du cœur villageois de Danville</p> <p>Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti du territoire et l'ensemble patrimonial du Carré de Danville</p> <p>Mettre en valeur le puits minier et son histoire à des fins récréotouristiques afin de favoriser la réappropriation du patrimoine minéralogique et minier par les citoyens</p> <p>Favoriser une réduction de l'intrusion lumineuse vers le ciel de l'éclairage public et privé</p> <p>TOURISME Développer des circuits touristiques et des sentiers récréatifs diversifiés reliant les attraits touristiques structurants, les centres-villes et les cœurs villageois</p> <p>Diriger le développement résidentiel et commercial complémentaire ou connexe aux éléments touristiques structurants dans des secteurs de moindre impact sur l'environnement et les activités agricoles</p> <p>Favoriser l'implantation structurée d'usages et d'activités complémentaires susceptibles de capter, et même de maximiser les retombées économiques du Parc régional du Mont-Ham sur le territoire de l'ensemble de la MRC</p> <p>Améliorer l'accès au Parc régional du Mont-Ham entre les villages de Saint-Adrien et Ham-Sud et développer la route 257 à des fins touristiques et culturelles</p> <p>RÉCRÉOTOURISME Développer le Parc régional du Mont-Ham à des fins récréotouristiques</p> <p>Développer et protéger la Route verte en assurant la compatibilité des activités et usages à proximité</p> <p>Protéger et mettre en valeur les milieux humides d'intérêts écologiques du territoire dans le respect de leur capacité de support</p> <p>VILLÉGIATURE Développer la villégiature sans ajouter de contraintes supplémentaires à l'agriculture</p> <p>Développer la villégiature dans le respect de la capacité de support du milieu naturel ainsi que la protection des paysages</p>

12.4. LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET LES INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT

Le plan des grandes affectations (Carte 12.2) détermine, pour toute partie du territoire, la vocation, l'utilisation et la fonction que la MRC des Sources entend y favoriser. En matière de planification, les grandes affectations demeurent implicitement liées au concept d'organisation spatiale, à l'énoncé de vision stratégique, aux grandes orientations et aux objectifs stratégiques et d'aménagement. Outre une description technique des affectations privilégiées par la MRC, ce chapitre présente le découpage spatial de ces dernières et une grille de compatibilité des usages. La grille de compatibilité assure notamment une harmonisation des usages sur l'ensemble du territoire et constitue, par le fait même, un important barème de la conformité des règlements d'urbanisme locaux au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC. Pour certaines portions du territoire, il a été nécessaire de préciser certaines affectations du sol et intentions d'aménagement plus spécifiques.

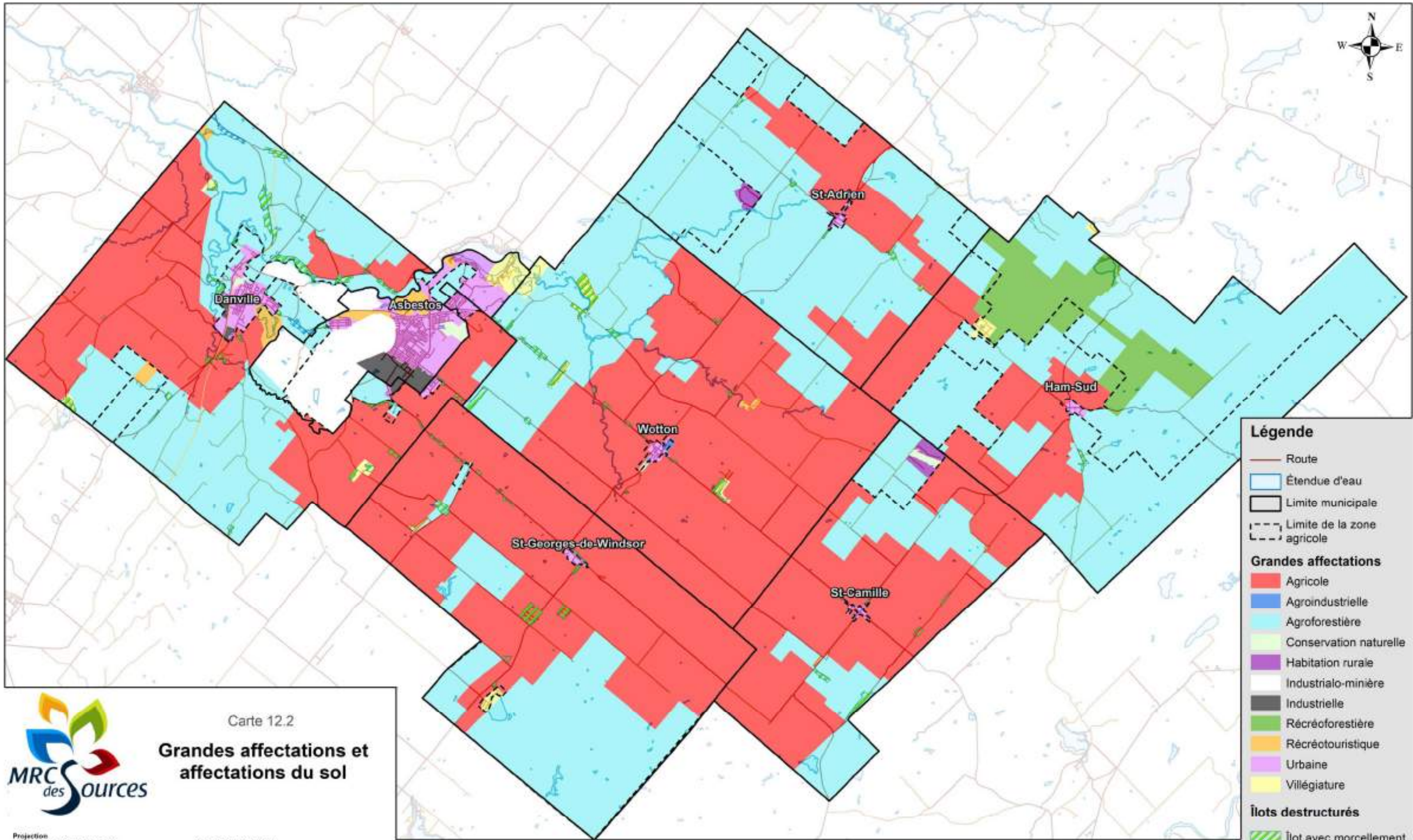
Tableau 12.1. Les grandes affectations du territoire de la MRC des Sources et les intentions d'aménagement

Grandes affectations	Descriptions et intentions d'aménagement
Agricole (A)	<p>L'affectation agricole vise les terres utilisées à des fins de culture du sol, d'élevage et de foresterie à l'intérieur de la zone agricole désignée. Les activités agricoles les plus dynamiques, propres à la région, y sont concentrées telles les grandes cultures, l'élevage de bovins laitiers et les élevages porcins.</p> <p>Cette affectation vise à répondre adéquatement aux orientations gouvernementales sur la protection du territoire et des activités agricoles. Cette grande affectation correspond à la définition de secteur agricole dynamique proposé par le gouvernement.</p> <p>Cette affectation autorise principalement des activités reliées à l'agriculture. Sur la base de conditions strictes et d'une autorisation de la CPTAQ, certains usages non agricoles sont autorisés. Toutefois, ils demeurent limités et doivent démontrer leur complémentarité au secteur primaire des activités agricoles ou démontrer leurs impacts limités sur l'agriculture. Certains îlots déstructurés ont été reconnus dans la décision 353018 de la CPTAQ liée à l'art.59 de la LPTAA et font l'objet de critères pour y autoriser le morcellement et la construction à des fins résidentielles.</p>
Agroforestière (AF)	<p>L'affectation agroforestière est associée aux grands espaces voués à une agriculture extensive, par des massifs forestiers voués à l'aménagement forestier, à l'exploitation d'érablières acéricoles et aux autres usages associés aux milieux forestiers. Bien que possédant des sols moins propices à l'agriculture, quelques secteurs demeurent voués à la culture du sol et à l'élevage. La majorité des espaces sont situés en zone agricole permanente et d'autres sont situés en zone blanche.</p> <p>La décision 353018 de la CPTAQ liée à l'art.59 de la LPTAA reconnaît plusieurs îlots déstructurés et font l'objet de critères pour y autoriser le morcellement et la construction à des fins résidentielles. De plus, la construction résidentielle sur des lots vacants de 20 ha et plus en zone agricole y est autorisée.</p> <p>Cette affectation a comme principale intention le maintien de la vocation forestière et des activités agricoles et des services écologiques qui y sont associés. La mise en valeur durable des forêts et de ses multiples ressources y est favorisée.</p>
Récréotouristique (RT)	<p>L'affectation récréotouristique délimite les principaux équipements récréotouristiques et récréatifs de la MRC des Sources tels que le corridor de la Route verte (Danville), l'étang Burbank (Danville), le Camp musical (Asbestos), le camping de l'Oiseau bleu (Asbestos), le mont Scotch et son camping (Danville), le camping des Pins (Danville), le camping de la rivière Nicolet (Wotton) et le terrain de Golf Royal Estrie (Asbestos). Cette affectation identifie aussi un secteur situé entre la 255 et le puits minier au nord de celui-ci qui est propice à la mise en valeur du patrimoine minier. Le Parc régional du Mont-Ham n'est pas inclus dans cette affectation, car celui-ci fait l'objet d'un traitement particulier justifiant sa délimitation dans une affectation distincte.</p> <p>La majorité des secteurs sont situés en zone blanche et d'autres comme le camping des Pins (Danville), le camping de la rivière Nicolet (Wotton) et une partie de l'étang Burbank (Danville) sont situés en zone agricole permanente. Dans tous les cas, les activités commerciales y sont limitées à l'offre de nature touristique (alimentation, hébergement et loisirs) et aux autorisations déjà concédées par la CPTAQ dans la zone agricole permanente.</p> <p>La principale intention de cette affectation a pour but de favoriser le développement d'usages et d'activités récréatives nécessitant l'implantation de bâtiments et d'équipements permanents tout en préservant les secteurs les plus sensibles et exceptionnels tant d'un point de vue environnemental que paysager. La fragilité des milieux naturels et l'attrait que suscitent ces milieux justifient donc que des mesures soient prises pour encadrer les usages et les activités se déroulant autant à l'intérieur qu'en périphérie. Ces mesures visent notamment à protéger et valoriser les paysages. La nature récréotouristique des secteurs justifie aussi que des mesures soient prises pour encadrer les usages et les activités autant à l'intérieur que dans l'immédiate périphérie. Ces mesures visent notamment à restreindre les nuisances sonores, visuelles et olfactives, ainsi qu'à en limiter les usages incompatibles.</p>
Récréoforestière (RF)	<p>L'affectation récréoforestière délimite le pôle récréotouristique du Parc régional du Mont-Ham. Ce territoire fait l'objet d'une démarche particulière d'aménagement tel que décrit au concept d'aménagement et de développement du Parc régional du Mont-Ham. Le développement repose avant tout sur la complémentarité des trois grands habitats naturels (montagne – milieux humides et hydriques – forêt), sur leurs potentiels respectifs de mise en valeur et sur l'établissement d'un programme d'enseignement portant sur un modèle québécois de gestion des habitats naturels en vue de leur exploitation durable et responsable.</p> <p>La principale intention de cette affectation a pour but de favoriser le développement d'usages et d'activités de nature intensive nécessitant l'implantation de bâtiments et d'équipements permanents tout en préservant les secteurs les plus sensibles et exceptionnels tant d'un point de vue environnemental que paysager. La fragilité des milieux naturels et l'attrait que suscitent ces milieux justifient donc que des mesures soient prises pour encadrer les usages et les activités se déroulant autant à l'intérieur qu'en périphérie. Ces mesures visent notamment à protéger et valoriser les paysages. La nature récréotouristique des secteurs justifie aussi que des mesures soient prises pour encadrer les usages et les activités autant à l'intérieur que dans l'immédiate périphérie. Ces mesures visent notamment à restreindre les nuisances sonores, visuelles et olfactives, ainsi qu'à en limiter les usages incompatibles.</p>
Conservation naturelle (CN)	<p>L'affectation conservation naturelle (CN) est associée aux milieux naturels protégés et aux éléments naturels sensibles. Cette affectation comprend le terrain riverain de la rivière Nicolet Centre appartenant à la coop rang 13 (Saint-Camille). D'autres secteurs correspondent à des grands parcs boisés appartenant à des municipalités et étant voués à la mise en valeur des attraits naturels, notamment par l'aménagement de sentiers récréatifs.</p> <p>Les activités autorisées dans ces milieux sont celles qui sont liées à la conservation, à l'aménagement faunique, à la restauration naturelle et à la mise en valeur des éléments naturels distinctifs. La mise en valeur forestière y est autorisée en autant qu'elle n'en altère pas les écosystèmes en place, notamment par la coupe totale ou par la conversion de peuplements.</p>

Urbaine (U)	<p>L'affectation urbaine représente les noyaux de développement de l'ensemble des municipalités de la région. Elle se distingue de la zone agricole permanente compte tenu des rôles très différents joués par ces deux types de secteurs. Cette affectation identifie les secteurs où le type de développement favorisé est principalement de type urbain. Elle englobe ainsi tous les secteurs d'urbanisation multifonctionnels et résidentiels plus denses et plus affirmés. Cette affectation est ainsi réservée à l'urbanisation actuelle et future et vise à concentrer, prioriser et à consolider les activités urbaines et les fonctions commerciales et de services.</p> <p>Des critères de développement et de redéveloppement s'appliquent à cette affectation. Il importe toutefois de distinguer deux réalités, soit celle des noyaux urbains d'Asbestos et Danville et celle des cœurs villageois.</p> <p>Les villes d'Asbestos et de Danville concentrent les principaux commerces et institutions de la région. Elles accueillent aussi la majorité de la population actuelle et sa croissance future. Dans la poursuite des objectifs d'aménagement visant la création de milieux de vie durables, une réflexion approfondie en ce qui a trait au développement et au redéveloppement des fonctions urbaines et commerciales devra être entreprise par ces villes, notamment pour les secteurs sous-développés.</p> <p>Les noyaux villageois représentent les principaux secteurs de développement urbains des municipalités rurales de la région. Le dynamisme des villages est tributaire du maintien et du développement des services de proximité. Ainsi, la planification du développement des municipalités rurales devra poursuivre les objectifs d'aménagement visant le renforcement et la consolidation des noyaux villageois.</p>
Habitation rurale (HR)	<p>Cette affectation représente les secteurs habités situés en zones blanches hors des périmètres urbains et s'apparentent à des hameaux. Ils se distinguent aussi des secteurs de villégiature ou récréotouristiques par le fait qu'il n'y a aucun accès à des plans d'eau, rivières ou attraits récréotouristiques.</p> <p>Ces zones blanches n'ont soit, pas été incluses lors de l'entrée en vigueur du décret délimitant la zone agricole ou bien, y ont été exclues par décision de la CPTAQ. Certains secteurs ont fait l'objet d'un développement extensif visant à accueillir de nouvelles résidences permanentes ou secondaires dans des zones éloignées des périmètres urbains. D'autres bordent les périmètres urbains et font office de deuxième couronne autour des villes. Dans tous les cas, ces secteurs se caractérisent par une implantation de faible densité, par des maisons de type unifamilial, par leur caractère boisé et par leur proximité du milieu rural.</p> <p>Considérant leur proximité de la zone agricole et des possibles conflits d'usages et compte tenu que ces développements ne disposent pas des services d'aqueduc et d'égout, il y a lieu de restreindre leur expansion future. Les services pourraient toutefois être implantés dans le cas où le bien-être des résidents ou l'environnement sont compromis ou dans le cas de pénurie d'eau potable.</p> <p>Leur expansion ne devra pas non plus se faire au détriment du renforcement des périmètres urbains qui demeurent la priorité de développement des municipalités de la région.</p>
Villégiature (V)	<p>Cette affectation inclut les secteurs de villégiature comprenant en majorité des résidences secondaires.</p> <p>Ces secteurs sont tous situés, soit dans des zones blanches ou font partie intégrante de la zone agricole permanente. Seul le secteur des Trois-Lacs à Asbestos est situé à l'intérieur du périmètre urbain.</p> <p>L'aménagement de ces secteurs vise leur consolidation dans le respect de la capacité de support des milieux hydriques et terrestres. Les nouvelles résidences doivent respecter des critères d'implantation ayant pour objectif la protection des paysages et des milieux. De plus, leur développement doit se faire de façon harmonieuse avec les activités agricoles considérant leur proximité ou leur inclusion à la zone agricole permanente.</p>
Industrielle (I)	<p>L'affectation industrielle est associée aux espaces du territoire voués principalement aux usages industriels à portée régionale ainsi qu'aux activités para-commerciales et commerciales générant de grands volumes de marchandises et donc potentiellement génératrices de transport. À cet effet, leur positionnement stratégique à proximité du réseau majeur de transports (116, 249 et 255) permet la fluidité des échanges. Cette fluidité doit donc être préservée pour que ces secteurs puissent assumer pleinement leurs fonctions.</p> <p>Ces zones industrielles génèrent potentiellement des nuisances ou des risques technologiques incompatibles avec certains usages comme ceux résidentiels. Dans un souci d'harmonisation des usages, il sera donc demandé aux municipalités de prévoir certaines mesures spécifiques visant à assurer le bien-être des citoyens.</p>
Agroindustrielle (AI)	<p>L'affectation agroindustrielle est associée aux secteurs industriels de la municipalité de Wotton. Cette affectation consolide la vocation agrorurale de la municipalité de Wotton et la volonté de développer et d'aménager son noyau villageois à cette fin dans ce secteur particulier. Les activités industrielles lourdes liées à la transformation des ressources agricoles et forestières seront autorisées dans cette affectation. Autrement, les industries légères et les activités commerciales y sont autorisées et favorisées.</p>
Industrialo-minière (IM)	<p>L'affectation industrialo-minière inclut le puits minier à Asbestos, les haldes de résidus miniers et le site appartenant à Métallurgie Magnola inc. (en zone agricole permanente).</p> <p>Les activités dominantes de cette affectation sont celles liées à l'extraction des ressources minérales, à la transformation des matières minérales ainsi qu'au traitement et à la gestion des résidus miniers. La MRC des Sources vise à la fois à préserver ou à offrir un milieu propice à l'exploitation minière avec un minimum de contraintes reliées au voisinage d'activités incompatibles ainsi qu'à favoriser une utilisation polyvalente des haldes de résidus miniers. Une zone tampon située dans le secteur du site de Métallurgie Magnola inc. sera donc mise en place afin de limiter les usages incompatibles dans ce secteur névralgique de la transformation et de la valorisation des résidus miniers.</p> <p>Les activités touristiques liées à la mise en valeur du patrimoine minier sont autorisées dans certains secteurs tels le puits minier et sur certaines haldes, notamment celles faisant l'objet d'une restauration et d'une revégétalisation. De façon générale, les activités pratiquées dans ce secteur devront s'assurer d'une intégration adéquate avec les installations reliées à l'exploitation minière.</p> <p>Des activités aériennes ont aussi lieu sur les haldes de résidus miniers de l'ancienne mine Jeffrey à Danville. Les activités aéronautiques demeurent à ce jour limitées et de nature essentiellement privée, mais pourraient se développer dans les prochaines années. Les activités aéronautiques revêtent à la fois un caractère structurant du point de vue économique et nuisible du point de vue de la santé et du bien-être. Ainsi, il importe de limiter les usages dans ce secteur pour préserver ces activités et minimiser les impacts sur la population. Ainsi, les activités commerciales ponctuelles strictement liées aux activités aériennes pourront se dérouler dans ce secteur.</p>

Tableau 12.2. Les affectations du sol du territoire de la MRC des Sources

Affectation du sol	Descriptions et intentions d'aménagement
Îlot déstructuré avec morcellement (IDM)	Ces espaces sont situés à l'intérieur des grandes affectations Agricole (A), Agroforestière (AF), Villégiature (V) et quelques secteurs Récréotouristiques (RT). Ainsi, les mêmes intentions et normes d'aménagements édictés dans ces grandes affectations s'y appliquent. Néanmoins, la décision 353018 de la CPTAQ rendue en vertu de l'article 59 de la LPTAA permet le morcellement et la construction résidentielle sous certaines conditions. Les intentions d'aménagement quant à ces espaces sont celles de la consolidation des fonctions résidentielles.
Îlot déstructuré sans morcellement (ISM)	Ces espaces sont situés à l'intérieur des grandes affectations Agricole (A) et Agroforestière (AF). Ainsi, les mêmes intentions et normes d'aménagements édictées dans ces grandes affectations s'y appliquent. Néanmoins, la décision 353018 de la CPTAQ rendue en vertu de l'article 59 de la LPTAA permet la construction résidentielle sur les lots encore vacants. Aucun morcellement ne peut y être autorisé. Les intentions d'aménagement quant à ces espaces sont celles de la consolidation des fonctions résidentielles.
Îlot commercial et industriel déstructuré (ICID)	Ces espaces sont situés à l'intérieur de la grande affectation Agroforestière (AF). Ainsi, les mêmes intentions et normes d'aménagements édictées dans cette grande affectation s'y appliquent. Néanmoins, la décision 353018 de la CPTAQ rendue en vertu de l'article 59 de la LPTAA permet le morcellement sous certaines conditions. Le positionnement stratégique le long des routes 116 et 255 et la proximité des villes d'Asbestos, de Danville et de Kingsey Falls y ont favorisé l'implantation d'activités commerciales et industrielles. Les intentions d'aménagement quant à ces espaces sont celles de la consolidation et du développement de commerces et d'industries peu contraignant tant pour les activités agricoles que pour les fonctions résidentielles à proximité.



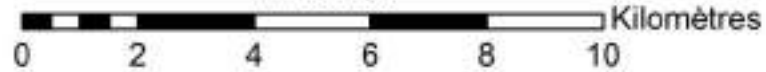
Carte 12.2

Grandes affectations et affectations du sol

Projection
NAD 1983 CSRS UTM Zone 18N
Sources
Ministère des Affaires municipales et de l'habitation
Base de données topographiques du Québec (BDTQ)
Base nationale de données topographiques (BNDT)
Municipalité régionale de comté des Sources
Firme d'évaluation J.P. Cadon

Conception et réalisation
Municipalité régionale de comté des Sources
Service de géomatique
Alexandre Sdru, géomaticien
Projet
Schéma d'aménagement et de développement durable

1:130 000



Légende

- Route
- Étendue d'eau
- Limite municipale
- Limite de la zone agricole

Grandes affectations

- Agricole
- Agroindustrielle
- Agroforestière
- Conservation naturelle
- Habitation rurale
- Industriale-minière
- Industrielle
- Récréoforestière
- Récréotouristique
- Urbaine
- Villégiature

Îlots déstructurés

- Îlot avec morcellement
- Îlot sans morcellement
- Îlot commercial et industriel déstructuré

Tableau 12.3. Grille de compatibilité des usages par grande affectation du territoire

Catégories	Usages	Grandes affectations du territoire										
		Agricole	Agro-forestière	Récréotouristique	Récréoforestière	Conservation naturelle	Urbaine	Habitation rurale	Villégiature	Industrielle	Agro-industrielle	Industrialo-minièr
Agriculture	Culture du sol											
	Élevage		5		8			5	5			
Foresterie	Aménagement forestier											
Extraction	Carrières et sablières											
Commercial	Ponctuel	1	1 – 6	7	9			10	10	11		14
	Para-industriel		6									15
	Intensif ou artériel											
Résidentiel	Unifamiliale, bifamiliale et multigénérationnelle	2	2		2							
	Toutes densités											
Industriel	Léger	3	3 – 6					3				15
	Lourd										13	15
Récréatif	Extensif	4								4	4	16
	Intensif				9							
Public	Services institutionnels									12		12
	Services culturels				9							
Conservation de la nature	Protection et restauration naturelle											

Légende	
	Usage compatible
	Usage incompatible

Règles d'interprétation de la grille de conformité :

- A- Les définitions des termes et usages sont celles indiquées au document complémentaire (article 14.2.4). En l'absence de définition précise, se fier aux définitions du dictionnaire.
- B- Les numéros inscrits réfèrent à des notes spécifiques précisant certaines conditions ou exceptions pour les usages autorisés. Lorsque plusieurs notes sont indiquées dans une même cellule, celles-ci ne sont pas cumulatives.
- C- Un usage indiqué comme étant compatible dans une affectation n'exclut pas que des dispositions particulières s'appliquent quant à cet usage, notamment en ce qui a trait aux autorisations de la CPTAQ en zone agricole et autres dispositions particulières énumérées au document complémentaire (chapitre 14).

Notes spécifiques, exceptions et précisions inscrites au tableau de compatibilité des usages :

- 1) Lié à l'agriculture et/ou à la foresterie. Les gîtes ou résidences de tourisme sont toutefois autorisés;
- 2) En zone agricole, les résidences bifamiliales et multigénérationnelles doivent être des résidences isolées;
- 3) Micro-entreprise de transformation;
- 4) Récréatif linéaire seulement (ex : pistes cyclables, sentiers VHR, sentiers de ski de fond, raquette, pédestre, parcours navigables et de portage, etc.);
- 5) Fermettes uniquement lorsque hors de la zone agricole;
- 6) Conforme aux articles 14.11.2, 14.11.3, 14.11.4 ou 14.11.5, selon le type de projet;
- 7) Lié aux activités récréotouristiques;
- 8) Uniquement pour les lots ou parties de lots privés situés en zone agricole permanente;
- 9) Uniquement dans les secteurs du poste d'accueil du Parc régional du Mont-Ham et au Lac à la Truite et lié aux activités récréotouristiques;
- 10) Lorsque située à l'extérieur du périmètre urbain, l'activité doit être complémentaire à un usage principal résidentiel;
- 11) Complémentaire à l'usage industriel ou lié à des services aux entreprises industrielles et commerciales;
- 12) Centres de recherches et laboratoires technologiques et d'enseignement liés à une institution publique seulement;
- 13) Lié à la transformation des ressources agricoles et forestières;
- 14) Lié aux activités de l'aérodrome;
- 15) Lié à la ressource minière ou au traitement/enfouissement des matières résiduelles;
- 16) Lié à la mise en valeur du patrimoine minier et récréation linéaire seulement.